



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2019

SAINT JEAN GROUPE

A. - Comptes sociaux au 31 décembre 2019

I - Bilan

ACTIF	31/12/2019		31/12/2018	
	Brut en milliers d'euros	Amort. & prov. en milliers d'euros	Net en milliers d'euros	Net en milliers d'euros
Actif immobilisé :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés...	4	4	-	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	67	-	67	67
Constructions	423	115	308	333
Autres immobilisations corporelles	49	43	6	10
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	41 644	13 715	27 929	26 889
Créances rattachées à des participations	3 733	4	3 729	6 759
Autres titres immobilisés	6	-	6	6
	45 926	13 881	32 045	34 065
Actif circulant :				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	936	-	936	1 054
ACTIONS PROPRES	470	-	470	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-
DISPONIBILITES	37 857	-	37 857	35 822
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8	-	8	19
	39 271	-	39 271	36 895
TOTAL DE L'ACTIF	85 197	13 881	71 316	70 960

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
	en milliers d'euros	en milliers d'euros
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 356	3 356
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	55 674	56 575
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	532	(162)
Provisions réglementées	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	69 540	69 747
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	165	106
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	636	744
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140	112
Dettes fiscales et sociales	835	251
Autres dettes	-	-
	1 611	1 107
TOTAL DU PASSIF	71 316	70 960

II - Compte de résultat de l'exercice

	31/12/2019 en milliers d'euros	31/12/2018 en milliers d'euros
Montant net du chiffre d'affaires	308	160
Transferts de charges, autres produits	0	5
	308	165
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(315)	(286)
Impôts, taxes et versements assimilés	(26)	(9)
Salaires et traitements	(556)	(472)
Charges sociales	(292)	(260)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(29)	(30)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(58)	(42)
Autres charges	(61)	(61)
	(1 337)	(1 160)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 029)	(995)
Produits financiers :		
de participations	-	-
d'intérêts et charges assimilées	540	623
reprises dépréciations financières	1 293	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	1 833	623
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(4)	(144)
intérêts et charges assimilées	-	-
	(4)	(144)
RESULTAT FINANCIER	1 829	479
RESULTAT COURANT avant impôts	800	(516)
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	57	11
reprise dépréciation et transfert de charges	-	762
amortissements dérogatoires	-	-
	57	773
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	(254)	(100)
dotations aux amortissements et provisions	-	(762)
	(254)	(862)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(197)	(89)
Impôts sur les bénéfices	(71)	443
Total des produits	2 198	2 004
Total des charges	(1 666)	(2 166)
RESULTAT NET	532	(162)

**Annexe aux comptes annuels
exercice 2019**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces comptes ont été arrêtés le 1^{er} avril 2020 par le Conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale du 26 juin 2019 a approuvé le changement de dénomination sociale de la société SABETON, devenue SAINT JEAN GROUPE.

SAINT JEAN GROUPE a cédé à SAINT JEAN la totalité de sa participation qu'elle détenait dans la société SAINT JEAN BOUTIQUE.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Covid - 19 : SAINT JEAN GROUPE reste particulièrement vigilant à l'évolution de la situation créée par l'épidémie du Covid-19 bien qu'il soit difficile à ce stade d'évaluer sa durée et son impact.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
 - . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
 - . indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- . agencements de terrains 10 ans
- . constructions de 10 à 20 ans
- . agencements des constructions de 5 à 10 ans
- . autres immobilisations corporelles de 2 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de cinq ans avec un taux d'actualisation de 6 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Les prêts et créances détenues sur les filiales sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription.

Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation, par comparaison avec leur valeur brute, est la valeur liquidative pour les SICAV et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 165 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 0,77 % (taux IBOXX Corporates AA au 31 décembre 2019) et du taux de charges sociales appliqué dans la société. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2019.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	539	-	-	539
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 259	-	-	19 259
. titres SAINT JEAN	21 457	-	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	252	-	252	-
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales	6 761	47	3 075	3 733
. dépôt et caution	6	-	-	6
TOTAL DES VALEURS BRUTES	49 206	47	3 327	45 926

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31.12.2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	3	1	-	4
Immobilisations corporelles	128	29	-	157
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	14 790	-	1 106	13 684
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	187	-	187	-
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances PARNY	1	3	-	4
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	15 141	33	1 293	13 881

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2018	31.12.2019
TOTAL VMP	-	-
Dépôts à terme (DAT).....	35 234	37 401
Intérêts à recevoir sur DAT.....	215	212
TOTAL DES DAT	35 449	37 613
TOTAL	35 449	37 613

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des dépôts à terme au 31 décembre 2019.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2019, la société détenait 20 000 actions SAINT JEAN GROUPE, pour un montant de 470 K€.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2018, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2019.....	69 746
---	---------------

Variations en cours d'exercice :

- distribution d'un dividende de 0,22 € par action ⁽¹⁾	(738)
- résultat de l'exercice.....	532

Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2019

avant affectation du résultat	69 540
--	---------------

⁽¹⁾ dividendes pour les 3 355 677 actions composant le capital au jour de la distribution.

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2018	Dotations	Reprises		31.12.2019
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	106	59	-	-	165
. provision pour impôts	-	-	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU.....	14 790	-	-	1 106	13 684
. sur titres SAINT JEAN BOUTIQUE.....	187	-	-	187	-
. sur titres PARNY	32	-	-	-	32
. sur avances PARNY.....	1	3	-	-	4
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS.....	15 116	62	-	1 293	13 885

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées.....	45 377	45 377	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	935	904	31
Emprunts et dettes financières diverses	636	636	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	140	-	140
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations.....	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	1 293	1 293	-
Dépréciation des immobilisations financières.....	4	4	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges).....	540	66	474

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	170
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90
SAINT JEAN, filiale	Location	41

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :	
. Dettes fournisseurs.....	136
. Dettes fiscales et sociales	103
	239
Montant des produits à recevoir :	
. Clients et comptes rattachés	1
. Intérêts courus sur dépôts à terme	212
. Autres créances	-
	213
Montant des charges constatées d'avance :	
. Eléments d'exploitation.....	8

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2018	31.12.2019
Prestations de services	119	267
Location	41	41
TOTAL	160	308

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2018	31.12.2019
Produits de participations.....	-	-
Produits sur VMP et DAT.....	542	474
Intérêts des avances.....	81	66
Reprise de la dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU.....	-	1 106
Reprise de la dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	-	187
Autres produits.....	-	-
Total produits financiers	623	1 833
dont entreprises liées.....	81	1 359
Autres charges.....	-	-
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	116	-
Dotation pour dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	24	-
Dotation pour dépréciation des titres et avances PARNY.....	4	4
Total des charges financières	144	4
dont entreprises liées.....	144	4
RESULTAT FINANCIER.....	479	1 829

Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2018	31.12.2019
Cession des titres SAINT JEAN BOUTIQUE.....	-	57
Amortissements dérogatoires.....	-	-
Produits sur l'attribution d'actions gratuites	762	-
Produits exceptionnels divers.....	11	-
Valeur nette comptable des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	-	(253)
Charges exceptionnelles diverses.....	(100)	(1)
Charges sur l'attribution d'actions gratuites	(762)	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(89)	(197)

Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	800	-	800
Résultat exceptionnel	(197)	-	(197)
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	(71)	(71)
Impôt sur distribution	-	-	-
Reprise de la provision impôts	-	-	-
TOTAL GENERAL	(603)	(71)	532

Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Note 15 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2019, SAINT JEAN GROUPE employait quatre personnes.

Note 16 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le montant versé aux Administrateurs, au titre des rémunérations allouées (jetons de présence) s'est élevé à 61 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2019 sont les suivantes :

SAINT JEAN GROUPE	
	Claude GROS, Président du Conseil d'Administration
Rémunération fixe	190
Rémunération variable	-
Avantages en nature	-
Abondement Plan Epargne Entreprise	6
Abondement PERCO	2
TOTAL	198

Il est précisé que M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE est Président de SAINT JEAN et qu'il a perçu de cette dernière, une rémunération brute annuelle de 264 K€.

Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAINT JEAN GROUPE	MAZARS		VISALYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	19 280 €	100 %	15 510 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	19 280 €	100 %	15 510 €	100 %

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SAINT JEAN GROUPE sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Engagement de SAINT JEAN GROUPE de se substituer à SAINT JEAN en cas de défaillance de cette dernière pour le paiement des concours bancaires que le Crédit Agricole a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2019 de 543 K€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2019 de 5,4 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le Crédit Agricole a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2019 de 7,4 M€.

Note 19 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, PARNY et SAINT JEAN GROUPE ont une durée expirant le 31 décembre 2022.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 20 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	39
Provision pour engagements de retraite	165
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 28 %.....	57

Note 21 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	532
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	-
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	-

Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	532

FILIALES et PARTICIPATIONS au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)

	CIE AGRICOLE DE LA CRAU 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY	SAINT JEAN 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	PARNY 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
Capital	920	9 220	915	50
Capitaux propres autres que le capital	3 026	11 565	3 129	(57)
Quote part du capital détenue (en %)	100	100	49	100
Valeur comptable brute des titres détenus	19 259	21 457	896	32
Valeur comptable nette des titres détenus	5 575	21 457	896	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	3 552	-	4
Montant cautions et avals donnés par la société	-	5 414	7 379	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	3	83 438	2 505	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	1 952	1 039	736	(5)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-	-

B. - Comptes consolidés au 31 décembre 2019

I - Etat de situation financière
(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTE	ACTIF	
		31.12.2019 IFRS	31.12.2018 IFRS
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	333	392
Immobilisations corporelles	3.3	44 844	45 201
Autres actifs non courants	3.4	13	13
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		51 120	51 536
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	5 873	5 439
Clients et comptes rattachés	3.6	9 447	8 233
Autres actifs courants	3.7	2 258	3 255
Actifs d'impôts courants		0	958
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	47 036	40 657
Total actifs courants		64 614	58 542
TOTAL DE L'ACTIF		115 734	110 078

PASSIF		PASSIF	
		31.12.2019 IFRS	31.12.2018 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 356	3 356
Réserves consolidées	4.2	62 383	62 804
Résultat de l'exercice part du groupe		3 867	982
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		69 606	67 142
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	22 886	18 097
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 013	1 142
Provisions à long terme	4.5	1 834	1 642
Autres passifs non courants	4.6	442	509
Total passifs non courants		26 175	21 390
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	8 415	9 101
Emprunts à court terme		3	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	4 699	6 342
Passifs d'impôts courants		549	-
Autres passifs courants	4.8	6 286	6 100
Total passifs courants		19 953	21 546
TOTAL DU PASSIF		115 734	110 078

II - Etat de résultat global
(en milliers d'euro)

	Note	31.12.2019 IFRS	31.12.2018 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	81 527	74 165
Autres produits de l'activité		0	-
Achats consommés		(34 639)	(31 980)
Charges de personnel	5.2	(21 095)	(19 336)
Charges externes		(15 616)	(15 069)
Impôts et taxes		(1 822)	(1 637)
Dotation aux amortissements		(6 650)	(5 646)
Dotation aux provisions		(92)	(332)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		42	(1)
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	252	504
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 907	668
Autres produits opérationnels	5.4	3 031	49
Autres charges opérationnelles	5.5	(66)	(141)
RESULTAT OPERATIONNEL		4 872	576
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	474	541
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(331)	(237)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		143	304
RESULTAT AVANT IMPOT		5 015	880
Autres produits et charges financières		45	8
Charge / produit d'impôts	5.8	(1 193)	94
RESULTAT NET		3 867	982
RESULTAT NET PART DU GROUPE		3 867	982
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	1,152 €	0,293 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	1,152 €	0,293 €

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	31.12.2019 IFRS	31.12.2018 IFRS
RESULTAT NET	3 867	982
Autres éléments du résultat global	(194)	51
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	3 673	1 033
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	3 673	1 033
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES	-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecart actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2017 en normes IFRS	3 355	9 558	53 746	(217)	66 443	-	66 443
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus			404		404		404
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2			(738)	51	51		51
Ecart actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite			982		(738)		(738)
Dividendes					982		982
Résultat global total de la période			54 394	(166)	67 142	-	67 142
Capitaux propres au 31 décembre 2018 en normes IFRS	3 355	9 558	54 394	(166)	67 142	-	67 142
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus			(470)		(470)		(470)
Ecart actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite			(738)	(194)	(194)		(194)
Dividendes			3 866		(738)		(738)
Résultat global total de la période			57 052	(360)	3 866	-	3 866
Capitaux propres au 31 décembre 2019 en normes IFRS	3 355	9 558	57 052	(360)	69 606	-	69 606

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	3 867	982
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions (1)	6 595	5 918
Plus ou moins charges ou produits calculés lié aux normes IFRS (2)		404
Autres produits et charges		
Plus et moins-values de cession	(2 953)	(4)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 509	7 300
Coût de l'endettement financier net	(332)	(237)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	1 193	(94)
Impôt versé	241	(944)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	8 611	6 025
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1 561)	372
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	7 050	6 397
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 758)	(9 086)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 018	25
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(0)	(0)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre	(129)	
Variation des prêts et avances consentis	960	0
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(1 909)	(9 061)
Achats d'actions propres	(470)	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(738)	(738)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	0	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	8 756	6 305
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(6 642)	(6 564)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	332	237
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	1 238	(760)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	6 379	(3 424)
TRESORERIE D'OUVERTURE	40 653	44 079
TRESORERIE DE CLOTURE	47 032	40 653

⁽¹⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

⁽²⁾ Les charges calculées en IFRS sont constituées de l'attribution des actions gratuites (IFRS 2)

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	47 036	40 657	44 082
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(4)	(3)	(3)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	47 032	40 653	44 079

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société SAINT JEAN GROUPE, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, chemin du Moulin Carron, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2020.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- ***Changement de dénomination sociale***

L'assemblée générale du 26 juin 2019 a approuvé le changement de dénomination sociale de la société SABETON, devenue SAINT JEAN GROUPE.

- ***Cessions de biens immobiliers et de la société LES ABORDS DE LA PERONNE***

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a cédé en date du 10 juillet 2019 :

- 100 % du capital qu'elle détenait dans la société LES ABORDS DE LA PERONNE moyennant un prix de 10 K€. L'impact sur le résultat consolidé de cette cession n'est pas significatif.

- 3,4 hectares de terrain sur les 10 hectares du domaine de la Peronne à Miramas, moyennant le prix avant impôts, honoraires et frais de 3 M€. La plus-value avant impôt est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels.

- ***Signature de deux promesses synallagmatiques de vente***

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a signé, en date du 10 juillet 2019, deux promesses synallagmatiques de vente portant sur des terrains du domaine de la Peronne d'une superficie d'environ 6,5 hectares. Ces promesses sont assorties de plusieurs conditions suspensives. De ce fait, la norme IFRS 5 n'est pas applicable au 31 décembre 2019.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

➤ **Covid - 19** : SAINT JEAN GROUPE reste particulièrement vigilant à l'évolution de la situation créée par l'épidémie du Covid-19 bien qu'il soit difficile à ce stade d'évaluer sa durée et son impact.

Les impacts constatés à ce jour chez SAINT-JEAN sont :

- hausse très forte de l'absentéisme ayant un impact sur les capacités de production,
- baisse très importante de l'activité restauration, qui a représenté 25 % du chiffre d'affaires en 2019,
- ruptures ponctuelles d'approvisionnement en matières premières, emballages, pièces détachées, machines de production avec pour conséquence l'arrêt de certaines lignes et de certaines fabrications, et report de certains investissements,

SAINT JEAN GROUPE

- difficultés sur le transport des matières premières et la livraison de certains produits,
- nombreuses demandes de report de règlements clients et hausse probable des incidents de paiement pour la clientèle restauration,
- décalage dans le lancement de nouveaux produits par certains clients.

D'ores et déjà des mesures de chômage partiel ont été prises pour certains services.

L'ensemble des équipes sont mobilisées pour faire face à cette crise avec un renforcement intensif de l'ensemble des mesures nécessaires à la protection des salariés.

- La société SAINT-JEAN a acheté, fin mars 2020, la totalité du capital de la société DEROUX FRERES, société implantée dans la Drôme, qui exerce une activité de production, de casserie, d'achat et de vente d'œufs. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 8,7 M€ en 2019.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2019	2018	2019	2018	2019	2018
SAINT JEAN GROUPE SA	958.505.729					Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SAS	542.079.124	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI BEMOL	480.889.955	NA	100%	NA	100%	NC	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
LES ABORDS DE LA PERONNE SAS	824.581.698	0%	100%	0%	100%	NC	IG
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale

NC : non consolidée (cf. faits caractéristiques)

NA : non applicable

Les pourcentages de détention dans les sociétés consolidées n'ont pas évolué au cours de l'exercice, hormis celui relatif à la société LES ABORDS DE LA PERONNE.

La société SCI BEMOL a été absorbée par la société SCI LES DODOUX, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 ; cette fusion n'a pas d'impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2019.

La société PARNY SAS n'a pas généré d'activité au cours de l'exercice 2019.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

PRINCIPES GENERAUX

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SAINT JEAN GROUPE sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2019, n'est appliquée par anticipation.

PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

Pour la première application de cette norme, le groupe a retenu l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les impacts de la première application de la norme IFRS 16 sur les comptes consolidés du groupe sont :

- comptabilisation au 1^{er} janvier 2019 d'un actif « droit d'utilisation » égal au montant des loyers restant à payer au 1^{er} janvier 2019, actualisés au taux d'endettement marginal du groupe pour les biens immobiliers et au taux implicite du contrat pour les biens mobiliers. La valeur de cet actif net et l'endettement correspondant ont été évalués à un montant de 1,2 M€ au 1^{er} janvier 2019 et de 0,9 M€ au 31 décembre 2019.
- au niveau du compte de résultat au 31 décembre 2019, les postes suivants sont impactés :
 - o baisse de 363 K€ des loyers comptabilisés en charges externes,
 - o augmentation de 335 K€ de la charge d'amortissement,
 - o augmentation de 55 K€ de la charge d'intérêts.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros-œuvre des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et techniques	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 – 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	
• Matériels de bureau et informatique	3 ans	
• Mobiliers	5 ans	

⁽¹⁾ Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SAINT JEAN GROUPE et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2019 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2019	31.12.2018
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de Cassation à un montant de 2 365 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2019, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 6 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini,
- taux de croissance du chiffre d'affaires consolidé de 7 % l'an entre 2020 et 2025,
- amélioration des taux de marge permettant une hausse de 1,1 point du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires entre 2020 et 2025,
- taux d'actualisation de 6,00 %.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT Agroalimentaire.

Incidence sur la valeur d'utilité d'un changement raisonnable des hypothèses de ratio d'EBITDA :

La baisse de 1 point du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires en valeur terminale aurait un impact de 20 M€ sur la valeur d'entreprise, n'entraînant pas de dépréciation de l'actif économique de la société.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au coût unitaire moyen pondéré pour les matières premières, pièces de rechange et emballages. Par simplification, le dernier prix d'achat était retenu jusqu'au 31 décembre 2018. Cette modification a conduit à une augmentation des stocks et du résultat opérationnel courant de 10 K€.

- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Compte tenu de l'historique des passages en pertes sur créances irrécouvrables du groupe, aucune dépréciation pour pertes attendues n'est comptabilisée.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 826 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 0,77 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2019), d'un taux de revalorisation des salaires de 1% et du taux de charges sociales propres à chaque société du groupe.

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2019. Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les passifs et actifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Compte tenu des dispositions de la Loi de Finances 2020 et du maintien de la baisse programmée du taux d'impôt sur les sociétés d'ici à 2022, le taux retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2019 est de 25 % contre 28% au 31 décembre 2018. L'impact favorable de ce changement de taux, comptabilisé au compte de résultat, est de 130 K€.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, le chiffre d'affaires du Groupe, principalement composé de ventes de produits finis, est constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	Valeur brute				Valeur nette		
	31.12.2018	Entrées	Variations de périmètre	Sorties	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

⁽¹⁾ filiale de SAINT JEAN GROUPE absorbée par cette dernière en novembre 2000

⁽²⁾ filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2018	Acquisition / Dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	31.12.2019
VALEURS BRUTES					
Logiciels	1 672	46	37	102	1 783
TOTAL	1 672	46	37	102	1 783
AMORTISSEMENTS					
Logiciels	(1 280)	(205)	(35)	-	(1 450)
TOTAL	(1 280)	(205)	(35)		(1 450)
MONTANT NET	392	(159)	2	102	333

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2018	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation périmètre	IFRS 16	31.12.2019
VALEURS BRUTES							
Terrains (crédit-bail)	124						124
Autres terrains	1 666	114	41				1 739
Constructions (crédit-bail)	2 391					188	2 579
Autres constructions	40 006	1 326	-	(2 892)			38 440
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	876	-				937	1 813
Inst tech., matériel et outillage	36 939	812	941	1 068			37 878
Autres (crédit-bail)		-				109	109
Autres	17 757	730	162	5			18 330
Immobilisations en cours	2 443	1 725	25	1 169	(119)		5 193
Avances et acomptes	2	455	2				455
TOTAL	102 205	5 162	1 171	(650)	(119)	1 234	106 661
AMORTISSEMENTS							
Terrains	(34)	(2)	-				(36)
Constructions (crédit-bail)	(1 770)	(50)				(21)	(1 841)
Autres constructions	(17 843)	(1 967)	-	547			(19 262)
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	(876)	-				(302)	(1 178)
Inst tech., matériel et outillage	(28 332)	(2 443)	(924)				(29 851)
Autres (crédit-bail)						(13)	(13)
Autres	(8 149)	(1 646)	(159)				(9 636)
TOTAL	(57 004)	(6 108)	(1 083)	547	-	(336)	(61 818)
MONTANT NET	45 201	(945)	88	(103)	(119)	898	44 844

3.4. Autres actifs non courants

	31.12.2018	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2019
VALEURS BRUTES				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	13	-	-	13
Dépréciation	-	-	-	-
MONTANT NET	13	-	-	13

3.5. Stocks et en cours

	31.12.2019	31.12.2018
Stock de matières premières	2 783	2 782
Stock de pièces de rechange ⁽¹⁾	1 614	1 240
Stock de produits finis	1 475	1 434
Stock de marchandises	10	9
Dépréciation sur matières premières	(9)	(26)
TOTAL	5 873	5 439

⁽¹⁾ Stock composé de pièces de rechange, d'entretien et de sécurité ayant dans tous les cas une durée d'utilisation inférieure à 12 mois

3.6. Clients et comptes rattachés

	31.12.2019	31.12.2018
Créances clients	9 424	8 214
Créances douteuses	222	200
Dépréciation des créances douteuses	(200)	(181)
MONTANT NET	9 447	8 233

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2018	Dotation	Reprise		Reclassement	Dépréciation au 31.12.2019
		Utilisée	Non utilisée		
181	38	14	5	-	200

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2019		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	330	12	318
TOTAL	330	12	318

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2020.

Il n'existe aucun client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.7. Autres actifs courants

	31.12.2019	31.12.2018
Avances et acomptes sur commandes	99	45
Créance sur cession d'immobilisation	-	960
Etat, TVA et autres créances	1 283	1 305
Autres créances en valeur brute	1 382	2 310
Dépréciation des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	1 382	2 310
Charges constatées d'avance	876	945
MONTANT NET	2 258	3 255

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2019	31.12.2018
SICAV et actions	-	17
TOTAL DES VMP	-	17
Dépréciation	-	-
MONTANT NET DES VMP	-	17
Dépôts à terme (DAT)	41 818	36 049
Disponibilités	5 218	4 591
MONTANT NET DES VMP, DAT ET DISPONIBILITES	47 036	40 657

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 355 677	1 €	3 355 677 €
FIN DE L'EXERCICE	3 355 677	1 €	3 355 677 €

⁽¹⁾ complètement libérées

4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2019	31.12.2018
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	(359)	(165)
Réserves consolidées	52 764	52 991
TOTAL	62 383	62 804

4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2019	31.12.2018
Moins d'un an	4 699	6 342
Un an à cinq ans	12 846	10 945
Plus de cinq ans	10 040	7 152
TOTAL	27 585	24 439

4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à 1 013 K€ au 31 décembre 2019, se présente comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Décalages temporaires	523	450	73
Ecart d'évaluation	(307)	(374)	66
Retraitements / éliminations	(1 229)	(1 218)	(11)
TOTAL	(1 013)	(1 142)	129

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2019.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2019	1 506
Coût des services rendus	60
Coût financier (désactualisation)	12
Indemnités versées	-
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	72
Ecarts actuariels (réserves consolidées)	248
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2019	1 826

⁽¹⁾ Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2019	31.12.2018
Subventions d'investissements	442	509

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes sur immobilisations	393	942
Fournisseurs	8 022	8 159
TOTAL	8 415	9 101

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes fiscales et sociales	5 706	5 269
Autres dettes	580	830
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL	6 286	6 099

4.9. Instruments financiers

	31.12.2019		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	13	13	13	-
Clients	9 447	9 447	9 447	-
Autres actifs courants	2 258	2 258	2 258	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	47 036	47 036	-	47 036

Actifs financiers	58 754	58 754	11 718	47 036
Emprunts non courants	22 886	22 886	22 886	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4 698	4 698	4 698	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 415	8 415	8 415	-
Autres passifs courants	6 286	6 286	6 286	-
Passifs financiers	42 285	42 285	42 285	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2019	31.12.2018
Production vente de biens	80 984	73 603
Production vente de services	241	271
Vente de marchandises	302	291
TOTAL	81 527	74 165

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 560 K€ ; il était de 1 268 K€ en 2018.

5.2. Charges de personnel et effectif du groupe

	31.12.2019	31.12.2018
Charges de personnel		
Salaires et traitements	15 515	14 200
Charges sociales ⁽¹⁾	5 580	5 136
Participation des salariés	-	-
TOTAL	21 095	19 336

⁽¹⁾ Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en 2018 pour 566 K€ en diminution des charges sociales.

	31.12.2019	31.12.2018
Effectif moyen des sociétés intégrées globalement		
Cadres	56	47
Agents de maîtrise	89	90
Employés	33	31
Ouvriers	265	244
TOTAL	443	412

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
Subventions d'exploitation	2	2
Transfert de charges	241	283
Quote part de subvention	78	403
Reprises d'amortissements/ reprise de provisions	154	23
Autres produits et charges d'exploitation	(222)	(206)
TOTAL	252	504

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2019	31.12.2018
Prix de cession des immobilisations	3 018	19
Autres produits	13	30
TOTAL	3 031	49

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2019	31.12.2018
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(65)	(21)
Autres charges opérationnelles	(1)	(120)
TOTAL	(66)	(141)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts sur dépôts à terme	474	541
TOTAL	474	541

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et charges assimilées	(331)	(237)
TOTAL	(331)	(237)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2019	31.12.2018
Impôt exigible	(1 267)	81
Impôt différé	74	13
TOTAL	(1 193)	94

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	5 060
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40%)	(519)
Autres décalages fiscaux permanents	332
Soit base soumise au taux normal de 28 %	4 873
Charge d'impôt correspondante	(1 364)
Contribution sociale sur les bénéfices	(22)
Crédits d'impôts	172
Changement de taux /impôts différés	130
Impôt courant à 31% (au-delà de K€ 500 de résultat fiscal)	(108)
TOTAL	(1 193)

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net du groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du groupe total	3 866 885 €	981 885 €
Résultat net du groupe par action non dilué	1,152 €	0,293 €
Résultat net du groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du groupe total	3 866 885 €	981 885 €
Résultat net du groupe par action dilué	1,152 €	0,293 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela il diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux. Comme pour les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Le groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques Coronavirus - Covid-19 :

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Saint Jean Groupe pourrait donc être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Les jetons de présence versés aux Administrateurs de SAINT JEAN GROUPE s'élèvent à 61 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction des sociétés du groupe prises en charge, au titre de l'exercice 2019, sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE	SAINT JEAN
	Claude GROS, Président du Conseil d'Administration	Guillaume BLANLOEIL, Salarié, Président
Rémunération fixe	190	240
Rémunération variable	-	20
Avantages en nature	-	4
Abondement Plan Epargne Entreprise	6	-
Abondement PERCO	2	-
TOTAL	198	264

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charges par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		VISALYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
SAINT JEAN GROUPE				
Certification des comptes	19 280 €	100%	15 510 €	100%
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
FILIALES				
Certification des comptes	41 425 €	100%	Néant	
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	60 705 €	100%	15 510 €	100%

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SAINT JEAN GROUPE, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI LES DODOUX et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour les sociétés SAINT JEAN GROUPE et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

La société PARNY a été classée dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2019	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	81 524	141	(138)	-	81 527
Autres produits de l'activité	1	63	(63)	-	1
Achats consommés	(34 639)	-	-	-	(34 639)
Charges de personnel	(20 201)	(894)	-	-	(21 095)
Charges externes	(15 380)	(368)	138	(7)	(15 616)
Impôts et taxes	(1 786)	(36)	-	(0)	(1 822)
Dotation aux amortissements	(6 600)	(51)	-	-	(6 650)
Dotation aux provisions	(48)	(44)	-	-	(92)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	42	-	-	-	42
Autres produits et charges	308	(55)	(0)	-	252
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3 220	(1 243)	(63)	(7)	1 907
Autres produits et charges opérationnels	(1)	2 695	252	18	2 965
RESULTAT OPERATIONNEL	3 220	1 452	189	10	4 871
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		477	(3)	-	474
Coût de l'endettement financier brut	(393)	195	(121)	(12)	(332)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(393)	672	(124)	(12)	143
Autres produits et charges financiers		98	(53)	-	45
Charge d'impôts	(346)	(847)	-	-	(1 193)
RESULTAT NET	2 481	1 375	12	(2)	3 867

AU 31 DECEMBRE 2018	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	74 163	141	(140)	-	74 164
Autres produits de l'activité	(0)	78	(78)	-	
Achats consommés	(31 980)	-	-	-	(31 980)
Charges de personnel	(18 557)	(779)	-	-	(19 336)
Charges externes	(14 843)	(355)	140	(11)	(15 069)
Impôts et taxes	(1 618)	(19)	-	(0)	(1 637)
Dotation aux amortissements	(5 614)	(32)	-	-	(5 646)
Dotation aux provisions	(288)	(44)	-	-	(332)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(1)	-	-	-	(1)
Autres produits et charges	563	(59)	(0)	-	504
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 825	(1 069)	(78)	(11)	667
Autres produits et charges opérationnels	(21)	(71)			(92)
RESULTAT OPERATIONNEL	1 804	(1 140)	(78)	(11)	575
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		545	(3)	-	542
Coût de l'endettement financier brut	(316)	-	81	(2)	(237)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(316)	545	78	(2)	305
Autres produits et charges financiers		(24)	28	4	8
Charge d'impôts	(183)	277			94
RESULTAT NET	1 305	(342)	28	(9)	982

SAINT JEAN GROUPE

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2019	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	333		-	-	333
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	44 353	491	-	-	44 844
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	6	26 191	(26 184)	-	13
Actif d'impôt non-courants	(1)	-	1	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	50 308	26 996	(26 184)	-	51 120
Stocks et en-cours	5 874	-	-	-	5 874
Clients et comptes rattachés	9 444	2	-	-	9 446
Autres actifs courants	2 847	154	(743)	-	2 258
Actifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 416	42 620	-	-	47 036
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	22 582	42 775	(743)	-	64 614
TOTAL DE L'ACTIF	72 890	69 771	(26 927)	-	115 734

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2019	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 356	-	-	3 356
Autres réserves	21 800	63 053	(22 464)	(6)	62 383
Résultat de l'exercice	2 481	1 375	12	(2)	3 867
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	24 280	67 784	(22 451)	(7)	69 606
Emprunts et dettes financières à long terme	26 554	804	(4 476)	4	22 886
Passif d'impôts non courants	1 079	(66)	1	-	1 014
Provisions à long terme	1 663	171	-	-	1 834
Passifs non courants	442	-	-	-	442
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	29 737	910	(4 475)	4	26 175
Fournisseurs et comptes rattachés	8 247	165	-	4	8 415
Emprunts à court terme	4		-	-	4
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	4 699	-	-	-	4 699
Passifs d'impôts courants	-	549	-	-	549
Autres passifs courants	5 923	363	-	-	6 286
TOTAL PASSIFS COURANTS	18 873	1 077	-	4	19 953
TOTAL DU PASSIF	72 890	69 771	(26 927)	-	115 734

SAINT JEAN GROUPE

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2018	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 618	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	391				391
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	44 688	394		119	45 201
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres actifs non courants	6	28 555	(28 548)		13
Actifs d'impôts non courants	(1)		1		
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	50 702	29 262	(28 547)	119	51 536
Stocks et en-cours	5 438				5 438
Clients et comptes rattachés	8 233				8 233
Autres actifs courants	2 972	1 080	(808)	12	3 256
Actifs d'impôts courants		958			958
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 650	36 868		139	40 657
Actifs non courants destinés à être cédés					
TOTAL ACTIFS COURANTS	20 293	38 906	(808)	151	58 542
TOTAL DE L'ACTIF	70 995	68 168	(29 355)	270	110 078

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2018	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	21 468	63 881	(22 548)	4	62 804
Résultat de l'exercice	1 307	(343)	28	(10)	982
Intérêts minoritaires					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 775	66 894	(22 520)	(6)	67 142
Emprunts et dettes financières à long terme	23 988	742	(6 836)	203	18 097
Passif d'impôts non courants	1 182	(40)	1		1 143
Provisions à long terme	1 528	113			1 642
Passifs non courants	509				509
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	27 207	815	(6 835)	203	21 390
Fournisseurs et comptes rattachés	8 896	132		73	9 101
Emprunts à court terme	3				3
Partie courante des emprunts et des dettes financières à long terme	6 342				6 342
Passifs d'impôts courants					
Autres passifs courants	5 772	327			6 099
TOTAL PASSIFS COURANTS	21 013	459	-	73	21 545
TOTAL DU PASSIF	70 995	68 168	(29 356)	270	110 078

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

L'acte de vente de 100 % du capital dans la société VILLAGE DE LA PERONNE est assorti d'une clause de garantie d'actif et de passif excluant tout élément concernant le projet de village de marques.

La société SAINT JEAN SAS a accordé trois promesses d'hypothèque à première demande sur les biens immobiliers de Frans et de Bourg-de-Péage en garantie de trois emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 6,2 M€.

La société SAS DU ROYANS a consenti une promesse d'affectation hypothécaire à deux établissements bancaires sur les biens immobiliers de Romans. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 7,4 M€.

La SCI LES DODOUX a accordé une affectation hypothécaire sur les biens immobiliers de Saint-Just-de-Claix en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 5,2 M€.

ENGAGEMENTS RECUS

L'acte de vente portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas (cession réalisée par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU en 2015) prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

**RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 JUIN 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, fabrique, sur quatre sites de production et un site artisanal situés en Auvergne-Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT-JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS, QUENELLES LA ROYALE et COMPTOIR DU PASTIER. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 81,4 M€ correspondant à une production d'environ 18 000 tonnes. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 10,1 % en 2019 et est réalisé essentiellement en France, l'export représentant moins de 2 %.

Les marques, SAINT JEAN pour le grand public et ROYANS pour les professionnels de la restauration et COMPTOIR DU PASTIER pour les grandes surfaces spécialisées en Bio, ont progressé de plus de 12 %.

SAINT JEAN réalise environ 70 % de ses ventes en grande distribution et 25 % en restauration. Le reste de l'activité se répartit entre les clients industriels et le petit commerce.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 6,3 % en valeur en 2019 (données IRI), la part de marché de SAINT JEAN progresse pour atteindre 6,7 %.

En quenelles, le marché reste orienté à la hausse progressant de 3,2 % en 2019. La part de marché en grande distribution de SAINT JEAN a progressé pour atteindre 22,7 % en valeur, consolidant sur ce segment sa place de numéro un des marques nationales.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur, bien qu'en progression de 21,5 % en 2019, reste non significatif par rapport au marché.

La société SAINT JEAN a dégagé en 2019 un bénéfice de 1 039 K€. Le bénéfice s'élevait, l'année précédente, à 528 K€.

L'année 2019 a été marquée par la stabilité des prix des matières premières. Les coûts du transport ont évolué de manière défavorable sous l'effet de la hausse du coût du pétrole.

A moyen terme, SAINT JEAN renforcera ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs et intensifiera ses investissements publicitaires, tant en télévision que sur le web, ou via des partenariats stratégiques.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 100 % par SAINT JEAN, a ouvert à Grenoble en décembre 2012, un magasin de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 328 K€ et dégagé une perte de 83 K€.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SAINT JEAN GROUPE, a géré son patrimoine immobilier et réalisé un chiffre d'affaires de 2 505 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 736 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 668 K€. Elle a, au cours de l'exercice :

- acquis des tènements immobiliers complémentaires situés à Romans pour un montant total de 1.440 K€ en vue de l'extension de l'usine de Romans. A ce jour, le montant total de ces acquisitions est de 4 746 K€,
- obtenu, en fin d'année 2019, le permis de construire pour l'extension de l'usine de Romans qui reste soumis aux recours habituels. Par ailleurs, le dossier relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est en cours d'instruction.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 524 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 177 K€. Elle a absorbé, à effet du 1^{er} janvier 2019, la SCI BEMOL.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 55 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 29 K€.

Secteur Patrimoine agricole :

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue en totalité par SAINT JEAN GROUPE, a poursuivi ses activités de vente de produits agricoles.

Elle a également poursuivi ses démarches en vue de la cession du solde des terrains situés sur le domaine de la Peronne à Miramas.

Elle a, au cours de l'exercice 2019 :

- cédé 100 % du capital qu'elle détenait dans la société LES ABORDS DE LA PERONNE moyennant un prix de 10 K€,
- cédé 3,4 hectares de terrain du domaine de la Peronne à Miramas, moyennant le prix avant impôts, honoraires et frais de 3 000 K€,
- signé, deux promesses synallagmatiques de vente portant sur le solde des terrains du domaine de la Peronne d'une superficie d'environ 6,5 hectares. Ces promesses sont assorties de plusieurs conditions suspensives.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 1 952 K€, contre une perte de 116 K€ au 31 décembre 2018, provenant notamment de la comptabilisation de charges d'exploitation pour un montant de 300 K€, de produits exceptionnels pour un montant de 3 047 K€ et d'un impôt sur les sociétés de 797 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2019 ressortent à 3 946 K€ contre 2 031 K€ au 31 décembre 2018.

Secteur Autres :

La société PARNY, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 5 K€.

SOCIETE MERE

SAINT JEAN GROUPE a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales.

L'assemblée générale du 26 juin 2019 a approuvé le changement de dénomination sociale de la société SABETON, devenue SAINT JEAN GROUPE.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 532 K€, après enregistrement notamment :

- de produits financiers s'élevant à 540 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'une reprise de provision pour dépréciation à hauteur de 1 106 K€ sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et de 187 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans SAINT JEAN BOUTIQUE et d'une dépréciation de 4 K€ sur les titres et avance détenus dans PARNY,
- d'un impôt débiteur de 71 K€.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie de SAINT JEAN GROUPE s'élevait à 37,9 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'élevaient à 69,5 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 69,8 M€ au 31 décembre 2018.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2019, établis selon le référentiel IFRS, font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 3 867 K€ ; le bénéfice part du groupe au 31 décembre 2018 était de 982 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 47 M€, essentiellement placée en dépôts à terme, les dettes financières s'élevaient à 27,6 M€ et les capitaux propres consolidés part du groupe à 69,6 M€ contre 67,1 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1/ Bien que nous ne soyons qu'au début de cette crise du Covid-19, celle-ci aura des impacts sur l'activité et les résultats de l'entreprise. Les impacts constatés à ce jour sont :

- hausse de l'absentéisme : personnels fragiles, garde d'enfants, maladie, ces absences ayant un impact sur nos capacités de production,
- baisse très importante de l'activité restauration, qui représente 25 % du chiffre d'affaires en 2019,
- réduction de la capacité de production.

En outre, en fonction de la durée de cette crise, et bien que l'ensemble des équipes soient mobilisées pour y faire face avec un renforcement drastique de l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de nos salariés, nous devons gérer :

- les ruptures ponctuelles d'approvisionnement de la part des fournisseurs de SAINT JEAN (matières premières, emballages, pièces détachées, machines de production) avec pour conséquence l'arrêt de certaines lignes et de certaines fabrications et le report de certains investissements,
- l'augmentation de l'absentéisme pouvant conduire à la fermeture de lignes ou d'ateliers entiers, voire de sites de fabrication,
- de nombreuses demandes de report de règlements clients et hausse probable des incidents de paiement pour la clientèle restauration,
- des difficultés sur le transport des matières premières et la livraison de nos produits,
- à moyen terme, les risques sur les matières premières agricoles dont les récoltes ne seraient pas réalisées faute de main d'œuvre,
- décalage dans le lancement de nouveaux produits par certains clients.

D'ores et déjà des mesures de chômage partiel ont été prises, pour certains services.

2/ La société SAINT JEAN a acheté, fin mars 2020, la totalité du capital de la société DEROUX FRERES, société implantée dans la Drôme, qui exerce une activité de production de casserie, d'achat et de vente d'œufs. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 8,7 M€ HT en 2019.

3/ la société SAS DU ROYANS a obtenu le permis de construire et un arrêté ICPE pour l'extension de l'usine de Romans. Cet arrêté est susceptible de recours.

4/ A compter du 1^{er} janvier 2020, la rémunération annuelle brute de M. Claude GROS, Président de SAINT JEAN GROUPE, est passée de 190 K€ en 2019 à 18 K€ en 2020.

PERSPECTIVES 2020

La société SAINT-JEAN :

- espère pouvoir continuer la construction de l'extension de l'usine de Romans, en commençant par la base logistique et la nouvelle usine de pâtes fraîches,
- investira dans le développement de sa marque SAINT JEAN en augmentant, au niveau national, ses investissements publicitaires télévisuels et sur le net,
- continuera à développer ses activités à l'export.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra ses démarches en vue de la cession du solde des terrains du domaine de la Peronne.

Plus généralement, la société recherchera des acquisitions dans le secteur agroalimentaire.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, grâce notamment à l'embauche d'un chef de projet R&D Junior et à la mise en service d'un nouveau logiciel de management de l'information produit. La démarche d'innovation a conduit à des lancements sur nos différentes gammes.

Sur le marché des quenelles, SAINT JEAN a lancé un Suprême Soufflé nature Biologique à marque SAINT JEAN.

En ce qui concerne l'activité Traiteur, SAINT JEAN a lancé une nouvelle gamme de trois pâtes façon risottos, à base de poitrine fumée et d'artichaut, saumon et petits pois, et calamar & piment d'espelette. Ce dernier développement était éligible au crédit impôts recherche, de même que deux autres projets menés en 2019.

L'innovation majeure de l'année a concerné la gamme de pâtes farcies SAINT JEAN, qui a été intégralement revue en septembre : les 14 références existantes ont été remplacées par 9 références de ravioli dont 3 biologiques. Les ingrédients qualitatifs, d'origine France, y sont à l'honneur : comté et noix de muscade, bleu du Vercors & baies roses, giroles poêlées & persil de la Drôme.

Enfin, plusieurs projets visant à améliorer la recyclabilité des emballages seront initiés.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Dans les comptes annuels 2019 de SAINT JEAN GROUPE, il n'y a pas de créances clients et le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 4 K€ ; il était de 15 K€ au 31 décembre 2018. Aucune facture n'était échue aux 31 décembre 2018 et 2019.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2018, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2019.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2019, le cours de l'action SAINT JEAN GROUPE a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 24,80 euros et le cours le plus bas de 21,00 euros. Au 31 décembre 2019, le cours de l'action était de 23,40 euros.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2019, sur 209 976 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} avril 2020, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 24,20 euros, le cours le plus bas de 19,10 euros et le dernier cours de 22,00 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2019, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 531 882,16 euros.

Nous vous proposons d'affecter au compte « autres réserves » le bénéfice de l'exercice s'élevant 531 882,16 euros.

Compte tenu de la crise actuelle du covid-19, nous vous proposons de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2019.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2016	0,22 euro	40 %
2017	0,22 euro	40 %
2018	0,22 euro	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2019, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 3 866 885 euros.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, les mandats de Mesdames Aline COLLIN, Martine COLLONGE, Marie-Christine GROS-FAVROT et Françoise VIAL-BROCCO, Messieurs Guillaume BLANLOEIL, Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et Claude GROS, arrivés à expiration à la présente assemblée.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de nommer, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, la société EXIMIUM.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 11 décembre 2021, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 25 euros par action, hors frais d'acquisition.

Il est précisé, qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société détient 20 000 actions propres achetées au cours de l'exercice 2019 moyennant le prix global de 470 K€, soit un cours moyen de 23,50 € par action. Le montant global des frais de négociation pour l'exercice 2019 a été de 705 €. Ces actions ont été acquises en vue de leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites autorisée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019.

La société n'a acquis aucune action depuis le 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au jour de la rédaction de ce rapport.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

. Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

. Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

. Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

. Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existant pour l'ensemble des sites, le groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

. Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

. Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

. Risques de variation des cours des matières premières :

SAINT JEAN est exposée au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela elle diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

. Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

. Risques Coronavirus Covid-19 :

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. SAINT JEAN GROUPE devrait être impactée. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

. Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description de l'environnement du contrôle interne

• Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Conseil d'Administration, en liaison avec les experts-comptables du groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SAINT JEAN GROUPE.

- ***Règles de délégations de responsabilités***

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des Président et des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles, qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE, engager des investissements et désinvestissements supérieurs à 100 K€, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail dont le loyer annuel est supérieur à 10 K€ sauf pour les baux intragroupe, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, prendre des engagements de dépenses supérieures à 20 K€ en dehors du cadre de l'activité de la société.

- ***Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires***

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

- ***Organisation du système comptable***

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables sont ceux du plan comptable général français et les comptes consolidés sont en conformité avec les normes IFRS.

- ***Procédures de contrôle interne mises en place par la société***

Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant, notamment, le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du groupe ;
- fournit tous les éléments aux Commissaires aux Comptes dans la mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses, qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

- ***Organisation de l'information financière***

Au sein de la société, le Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Sont annexés à ce rapport :

- la déclaration de performance extra-financière,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SAINT JEAN GROUPE par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2019.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

SAINT JEAN GROUPE a procédé de manière volontaire à l'application des articles L. 225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce. La déclaration de performance extra-financière s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par SAINT JEAN GROUPE afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

SAINT JEAN GROUPE a mandaté la société FINEXFI, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérification sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport.

A- MODELE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires de SAINT JEAN GROUPE est présenté dans le rapport du Conseil d'Administration.

B- METHODOLOGIE DU REPORTING

Les activités de SAINT JEAN GROUPE sont soumises à diverses réglementations françaises, notamment en matière de droit de la santé, de droit de la concurrence, de droit boursier et de la réglementation commerciale.

Le périmètre des informations sociales couvre le périmètre consolidé ; le périmètre environnemental couvre les sites de production.

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2019, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

C- RISQUES DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

SAINT JEAN GROUPE a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact potentiel des sinistres qui pourraient affecter :

- le personnel, ses actifs, ses parties prenantes, son environnement ou sa réputation ;
- la performance du groupe ;
- ses valeurs, l'éthique
- la réglementation.

Des évaluations d'impact des risques opérationnels ont été réalisées en vue d'établir la cartographie des risques. L'identification de ces derniers constitue de véritables leviers de performance, d'économie et d'attractivité.

Les principaux risques extra-financiers identifiés sont les suivants :

➤ **Capital humain :**

- garantir la sécurité des collaborateurs,
- renforcer l'attractivité,
- garantir l'adéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leurs métiers.

➤ **Offre responsable :**

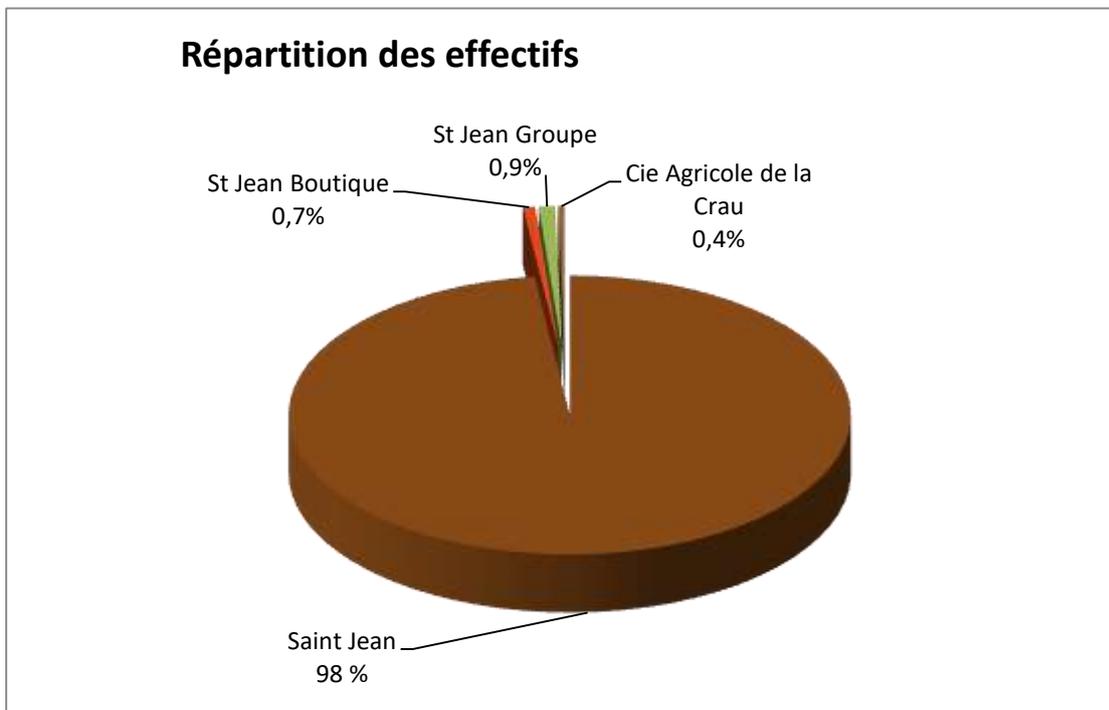
- *Maîtriser et optimiser les consommations d'énergie*
Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, SAINT JEAN GROUPE tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continuera à optimiser les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique. SAINT JEAN GROUPE investira dans la performance environnementale de ses usines lors du choix de nouveaux équipements.
- *Garantir la qualité de nos produits*
SAINT JEAN GROUPE intègre la démarche qualité au cœur de ses usines et dans le travail quotidien. Elle a la volonté de maintenir son niveau de sécurité sanitaire en poursuivant sans cesse l'amélioration du système HACCP (analyse des dangers), en l'adaptant à toute modification du process, dans le respect de la réglementation, le respect des cahiers des charges clients.
- *Politique des achats*
SAINT JEAN GROUPE souhaite développer ses filières d'approvisionnement locales et s'engage à maintenir des partenariats forts avec ses fournisseurs.
- *Garantir la bonne pratique des achats*
Cahier des charges, évaluation, sélection des fournisseurs, évaluation des risques de fraudes, critère de dépendance financière des fournisseurs...

➤ **Dialogues parties prenantes :**

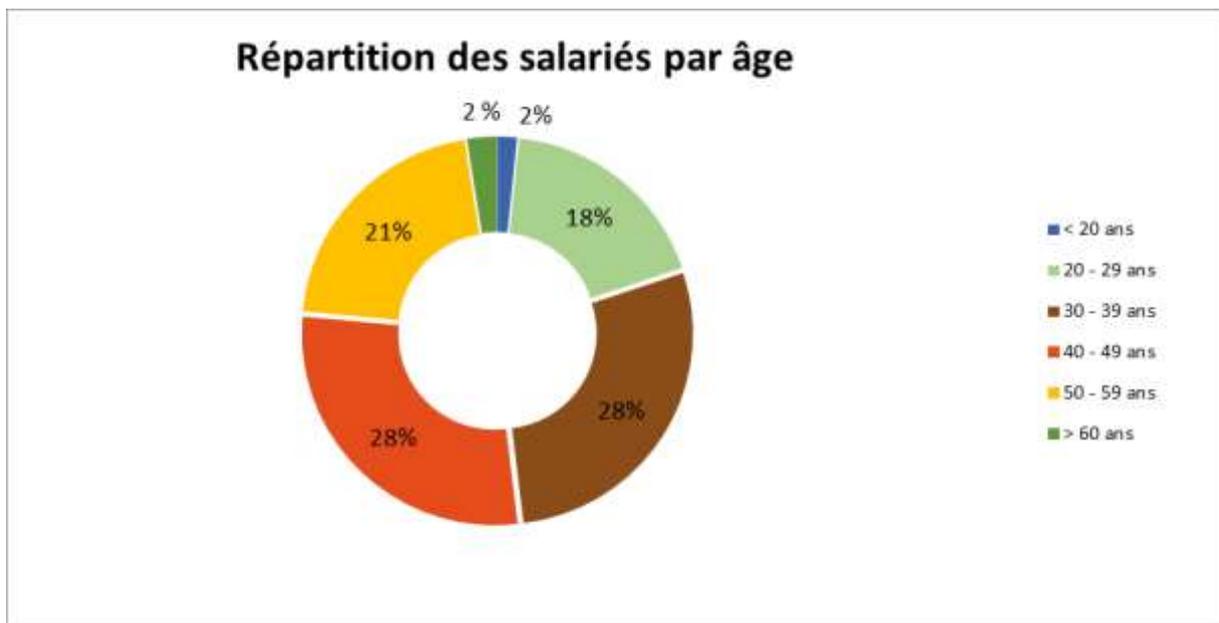
- *Promouvoir les marques*
Le développement des marques permettra d'accroître la reconnaissance des produits et du savoir-faire.
- *Développer les gammes de produits*
Le développement des gammes de produits pour répondre au besoin des clients et à leurs attentes notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité nutritionnelle du consommateur (agriculture biologique, naturalité, clean label).
- *Maintenir le niveau de satisfaction des clients*

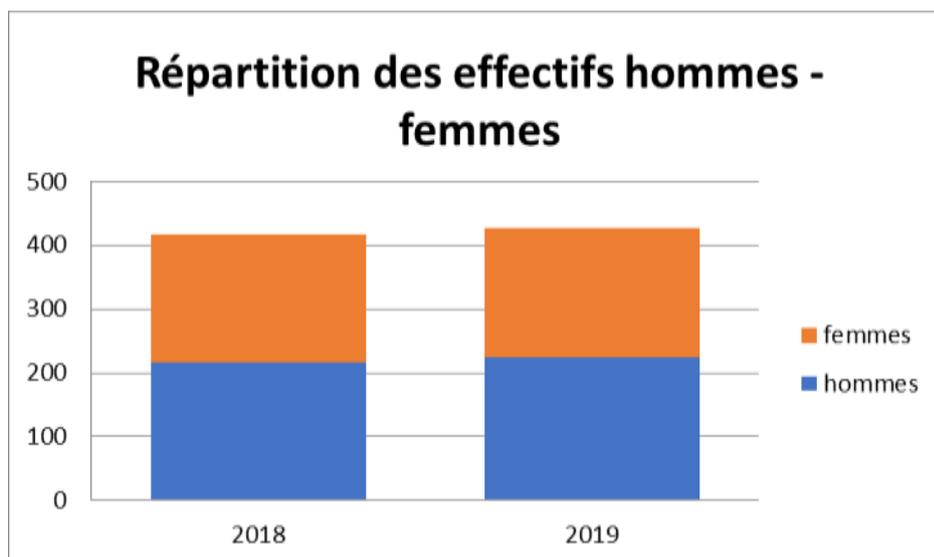
D- INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2019, l'effectif du groupe est de 434 salariés, représentant 428 en équivalent temps plein se répartissant par âge et par site de la façon suivante :



L'ancienneté moyenne est de 10 ans et la moyenne d'âge de 41 ans.





Tous les salariés sont domiciliés et travaillent en France.

Les embauches et les licenciements

Catégories professionnelles	Sexe	Taux de rotation	
		Rotation au 31.12.2018	Rotation au 31.12.2019
CADRES	F	5,06 %	9,03 %
	M	11,09 %	15,05 %
ETAM	F	5,20 %	7,23 %
	M	10,83 %	14,37 %
OUVRIERS	F	19,64 %	18,52 %
	M	20,58 %	27,97 %
TOUT CONFONDU (CSP+SEXE)			17,10 %

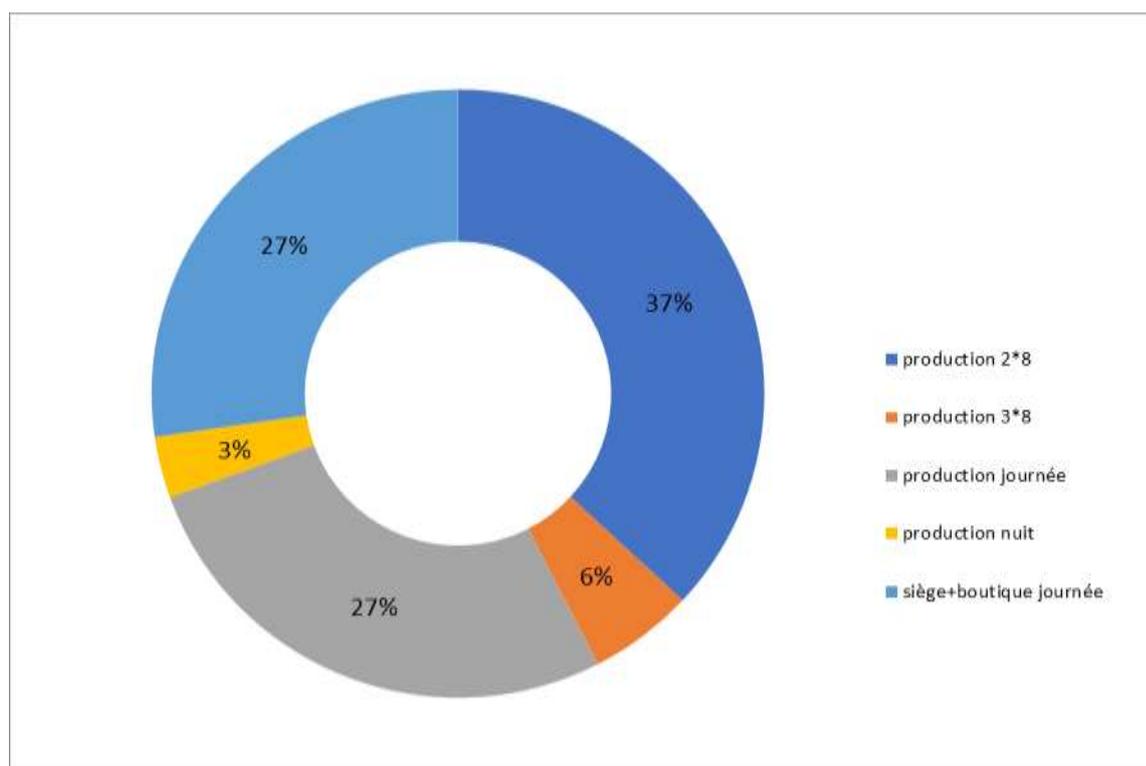
Le taux de rotation concerne uniquement les contrats à durée indéterminée.

Les rémunérations et leur évolution

Catégories professionnelles	Sexe	Rémunération moyenne		% évolution 2018/2017
		Année 2018	Année 2019	
CADRES	F	170	181	+0,5 %
	M	253	239	+0,1 %
ETAM	F	104	99	+9,4 %
	M	118	113	+7,7 %
OUVRIERS	F	76	76	+8,1 %
	M	77	75	+7,2 %
Moyenne toutes catégories et tous sexes				+6,0%

Base 100 = rémunération moyenne toutes catégories et tous sexes en 2018

L'organisation du temps de travail – Equivalent Temps Plein



L'horaire de travail est de 35 heures hebdomadaire, avec modulation possible du temps de travail chez SAINT JEAN en fonction de l'activité, ce qui permet à SAINT JEAN de répondre aux besoins des clients tout en permettant aux salariés d'avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'absentéisme

Le taux de l'absentéisme s'établit, pour l'année 2019, à 5,15 % en prenant en compte les absences pour maladie, maladie professionnelle et pour accident du travail et de trajet.

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les élections des représentants du personnel se sont déroulées le 29 mai 2018. Les représentants sont élus pour 4 ans.

Il existe, au sein de la société SAINT JEAN, une unique instance le Comité Social et Economique (C.S.E) qui regroupe les compétences des ex-instances (C.E, D.P et C.H.S.C.T)

Deux délégués syndicaux, dont un élu du C.S.E, ont été désignés.

Un rapport annuel d'activité est présenté chaque année au Comité Social et Economique (C.S.E).

Un bilan social est établi depuis l'année 2015.

Le bilan des accords collectifs

Au cours de l'année 2019, la société SAINT JEAN a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs représentants et les organisations syndicales.

Celles-ci ont permis d'aboutir à la signature de deux accords et d'un avenant :

- un accord d'entreprise sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) avec les délégués syndicaux, le 13 mai 2019,
- un accord d'entreprise en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap, le 16 décembre 2019,
- un avenant à l'accord d'entreprise portant sur la protection sociale complémentaire avec les délégués syndicaux, le 16 décembre 2019.

Par ailleurs, un accord a été conclu dans le cadre de la N.A.O (Négociation Annuelle Obligatoire), le 5 avril 2019.

Des commissions de suivi sur les accords en cours (égalité H/F et engagements pénibilité) se réunissent une fois par an.

Santé et sécurité

SAINT JEAN vise le Zéro Accident et intègre la santé et la sécurité au travail comme une composante de ses métiers.

Pour cela, chacun s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- ✓ prévenir, en maintenant un niveau d'exigence élevé dans le suivi du système d'analyse des risques,

SAINT JEAN GROUPE

- ✓ agir, en prévenant les situations dangereuses et en intégrant la sécurité au cœur de l'ensemble de ses activités,
- ✓ améliorer, en maintenant à jour les documents d'analyses des dangers et les investissements en matière de sécurité.

Les sociétés du groupe prennent en charge une mutuelle d'entreprise pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les médecins du travail ou leurs équipes font régulièrement des interventions chez SAINT JEAN pour évoquer, avec les salariés, les conditions de travail et dispenser des conseils « bien-être au travail » et étudier l'ergonomie des postes. Des fruits frais sont à disposition des salariés dans les salles de pause. En 2019, un ergonome a réalisé un diagnostic sur le bien être au travail et les situations irritantes.

Des groupes de travail évaluent les risques dans le Document Unique revu chaque année ; un programme pour réduire les risques les plus élevés est élaboré.

En 2019, les actions suivantes ont permis d'aller plus loin :

- amélioration du nettoyage des locaux sociaux,
- mise en place de nouveaux « vêtements de travail » pour l'ensemble des collaborateurs concernés,
- actions sur les arômes et les produits de nettoyage,
- organisation de la semaine de la sécurité avec des ateliers de prévention,
- mise en place de nouvelles formations sécurité terrain,
- mise en place d'un challenge sécurité qui a récompensé en octobre 2019, le secteur d'activité qui aura le plus grand nombre de jours sans accident de travail déclaré,
- réalisation d'objectifs de réalisation des visites sécurité terrain
- réalisation de formation analyses accident avec la médecine du travail

Enfin, dans le cadre du plan de développement de l'entreprise à horizon 2030, les aspects humains, indispensables au bon déroulement du plan, seront pris en compte.

Les axes de travail porteront sur l'intégration des nouveaux collaborateurs, le bien-être au travail, l'engagement et la fierté d'œuvrer pour SAINT JEAN.

SAINT JEAN devra axer ses efforts sur la capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux collaborateurs, via une marque employeur forte, tout en favorisant la montée en compétences des salariés.

Des groupes de salariés, de tous statuts et de tous sites, se sont engagés dans neuf groupes de travail pour accompagner SAINT JEAN dans l'atteinte de ces objectifs.

Le bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Un engagement unilatéral sur la pénibilité a été conclu en octobre 2016 avec les membres du C.H.S.C.T. Il prévoit que la société SAINT JEAN s'engage sur les thèmes suivants :

- la réduction des expositions aux facteurs de pénibilité et notamment :

SAINT JEAN GROUPE

- l'amélioration des postes de travail en matière de travail répétitif et de postures pénibles,
 - des actions sur le bruit,
 - l'amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel, afin d'apporter une meilleure qualité de vie au travail, près de la moitié des salariés de la société SAINT JEAN ayant un travail posté en équipe ou travaillant de nuit,
 - des actions sur le froid,
 - la maîtrise des risques chimiques,
- le maintien en activité et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés. Afin de maintenir à leur poste, ou à un poste aménagé, les salariés ayant eu un incident d'ordre médical, la société SAINT JEAN s'engage à mettre en place des entretiens systématiques et documentés avec les salariés ayant une inaptitude partielle temporaire ou définitive afin de prévoir les aménagements de postes ou d'horaires correspondant à cette inaptitude.

Un bilan chiffré sur ces engagements est présenté chaque année aux membres du C.S.E. et de la commission CSSCT.

Les accidents du travail (AT) ainsi que les maladies professionnelles (MP) sont les suivants :

Périmètre SAINT JEAN	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	24	20	27	22	-19 %
Taux de fréquence	42,86	34,14	42,76	32,82	-23 %
Indice de fréquence	67,72	58,35	74,31	57,11	-23 %
Taux de gravité	1,56	0,94	2,30	1,38	-40 %
Nombre de maladies professionnelles MP reconnues avec arrêt	2	1	-	1	+100 %
Indice de fréquence	5,64	2,92	-	2,60	+200 %

La politique sécurité menée chez SAINT JEAN vise à diminuer continuellement le nombre d'accidents du travail dans l'entreprise.

Chaque accident déclaré donne suite à une analyse accident afin de mettre en place des actions préventives et correctives sur le plan technique, organisationnel et humain. Un bilan est fait chaque mois sur chaque site.

Chaque mois, des actions sécurité sont mises en place et suivies sur tous les sites :

- réalisation de visites comportementales sécurité sur tous les postes,
- suivi et présentation mensuelle des indicateurs sécurité,
- remontée des situations dangereuses.

Le bilan des accords signés en matière de maintien dans l'emploi des salariés âgés

Un contrat de génération en faveur de l'insertion des jeunes dans l'emploi et du maintien dans l'emploi des salariés âgés a été signé le 20 juillet 2015.

Cet accord prévoit pour les salariés âgés :

- un objectif de maintien dans l'emploi des salariés de 51 ans et plus,
- un objectif de recrutement des salariés de 51 ans et plus,

SAINT JEAN GROUPE

- une évolution de carrière des salariés de plus de 55 ans : passage d'un entretien de seconde partie de carrière et examen des demandes de changement d'emploi ou de passage à temps partiel,
- une amélioration des conditions de travail et prévention de la pénibilité, des formations spécifiques,
- une préparation à la retraite avec l'aide de la caisse de retraite,
- un encouragement des salariés âgés à remplir des fonctions tutorales avant leur départ à la retraite.

Cet accord est arrivé à échéance en juillet 2018 et n'a pas été reconduit.

Un bilan des actions réalisées pendant la durée de l'accord a été présenté aux représentants du personnel.

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique des ressources humaines de la société SAINT JEAN en 2019 a été de développer des actions de formation en lien avec nos enjeux business et humains des ateliers Cap 2030.

Dans le cadre de la formation, l'entreprise a continué les actions déjà engagées sur la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. SAINT JEAN entend également travailler sur l'accompagnement des salariés au travers de formations en management pour les encadrants et du tutorat pour les nouveaux arrivants.

En 2019, l'orientation en matière de plan de formation a été de :

- former les managers et collaborateurs à la méthodologie de gestion de projet
- déployer un plan de développement des compétences des managers : formation, communauté de pratiques, coaching, méthodes de recrutement
- travailler sur le renforcement de la communication interne et externe, marque employeur
- continuer la formation des managers à l'évolution de l'organisation, la mise en place des méthodes (SMED / 5S) et le développement des projets transversaux et de l'échange de pratiques entre sites, et ainsi améliorer l'efficacité opérationnelle
- impliquer des salariés dans la sécurité, de réviser puis de déployer avec eux les supports et méthodes de formation interne à la sécurité, pour une prise en charge au plus près de la prise de poste
- Proposer des parcours métiers internes aux salariés (hiérarchiques ou transverses), accompagner les montées en compétences pour améliorer l'attractivité de l'entreprise et maintenir la motivation des salariés
- Continuer les actions en matière de sécurité, d'analyse des accidents, d'analyse des postes et de l'environnement de travail en accentuant l'implication des salariés afin d'améliorer les conditions de travail, et de développer le bien-être au travail
- continuer les formations sur les gestes et les postures afin de toucher l'ensemble du personnel, et en particulier les seniors, et de renforcer la prévention des risques liés à l'activité professionnelle,
- développer les actions de tutorat, de formations internes, l'accompagnement des formateurs, afin de soutenir, notamment, notre croissance et de limiter le turn-over face aux difficultés de recrutement,
- renforcer les formations d'habilitation électrique, d'habilitation chaufferie, d'utilisation des chariots élévateurs, sur les risques incendie et de sauveteur secouriste du travail (SST).

SAINT JEAN GROUPE

Enfin, les équipements des usines devenant de plus en plus complexes, les formations sur les équipements sont de plus en plus fréquemment déployées, tant avec des prestataires externes, qu'avec des collaborateurs en interne.

Un autre axe de la politique de formation est de renforcer les compétences des salariés des services supports afin :

- d'assurer une formation interne sur l'hygiène, la qualité, l'environnement et l'énergie, pour l'ensemble du personnel et sur tous les sites,
- d'augmenter l'expertise métier au sein des différents services : QHSE, Recherche et Développement, Commercial, marketing, contrôle de gestion, RH
- d'apporter des formations techniques complémentaires à l'équipe de maintenance pour une meilleure polyvalence,
- d'assurer les accompagnements en informatique pour permettre le déploiement de logiciels, notamment le CRM (Customer Relationship Management), qui permet au service commercial le suivi des clients, le PIM ou de maintenir les actuels par des montées de versions (VIF, SIRH, GMAO, compta/paie).

En permanence, les supports et méthodes de formation interne à la sécurité et au poste sont révisés pour une prise en charge au plus près des postes, notamment pour les nouveaux arrivants.

Apprentissage et contrats de professionnalisation

En 2019, SAINT JEAN a accueilli trois nouveaux alternants en contrat d'apprentissage et un en contrat de professionnalisation sur trois de ses établissements, qui s'ajoutent aux treize contrats en cours en 2019.

L'entreprise accompagne également trois salariés dans l'obtention d'un C.Q.P (Certification de Qualification Professionnelle).

Enfin, une salariée a pu valider un diplôme dans le cadre d'une V.A.E (Validation des Acquis de l'Expérience), avec le soutien de l'entreprise.

SAINT JEAN collabore de plus en plus souvent et étroitement avec des écoles de la région, en vue d'intégrer des jeunes le plus en amont de ses besoins et activités spécifiques.

Le nombre total d'heures de formation est le suivant :

Catégories professionnelles	Sexe	Formation 2018		Formation 2019	
		Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié	Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié
CADRES	F	604	25	603	19
	M	560	23	864	20
ETAM	F	647	11	1 385	11
	M	1 116	18	694	18
OUVRIERS	F	2 507	22	3 483	44
	M	3 533	33	3 124	69
TOTAL		8 967		10 153	

SAINT JEAN GROUPE

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Concernant le respect du principe d'égalité hommes-femmes, les sociétés du groupe SAINT JEAN s'engagent à respecter les lois en vigueur, notamment en matière de représentativité des salariés.

La société SAINT JEAN a signé, en septembre 2018, son troisième accord d'entreprise avec les délégués syndicaux sur l'égalité professionnelle hommes-femmes qui prévoit :

- le suivi de l'égalité face à la promotion professionnelle,
- l'engagement pour améliorer l'articulation entre activités professionnelles et vie familiale,
- l'égalité d'accès à la formation professionnelle,
- et les engagements en matière de rémunération.

Une commission sur l'égalité professionnelle a été constituée afin d'assurer le suivi de cet accord, chaque année. Le cas échéant, des mesures sont prises pour corriger les dérives constatées.

En 2019, l'entreprise a publié son index égalité, qui s'établit à 94 sur 100 points, au titre de l'année 2018.

Les bons résultats de SAINT JEAN résultent notamment de la prise en compte d'une progression de salaire pour les salariées de retour de congé maternité, et sur le fait, qu'en proportion, les femmes sont davantage augmentées que les hommes.

Depuis 2014, SAINT JEAN adhère à une crèche inter-entreprises, mettant ainsi deux berceaux et demi à la disposition de ses salariés.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La société SAINT JEAN s'engage, dans sa politique sociétale, à favoriser l'embauche de travailleurs en situation de handicap. Elle respecte, autant que possible, les obligations légales en ayant employé, en 2019, vingt-sept personnes en situation de handicap.

En complément de cette politique de maintien dans l'emploi, SAINT JEAN confie des missions de sous-traitance (entretien d'espaces verts, production de repas...) à des entreprises d'aide par le travail (ESAT) qui emploient des travailleurs en situation de handicap.

Depuis 2017, des actions de sensibilisation au handicap ont été menées auprès de tous les collaborateurs, des actions liées au recrutement de personnes en situation de handicap ont également été menées auprès des managers. Faute d'une politique globale sur le sujet, les effets sont restés limités.

Actuellement, il n'existe pas de politique globale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap formalisée.

En 2019, du fait de l'absence de certains salariés, le taux de 6 % d'emplois de personnes en situation de handicap n'a pas été atteint et s'établit à 5,8 %.

Cette évolution du taux incite St Jean à saisir l'opportunité de signer un accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

C'est ainsi qu'a été signé, en décembre 2019, un accord d'entreprise en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

SAINT JEAN GROUPE

Cet accord renforce l'engagement de SAINT JEAN pour l'embauche de personnes en situation de handicap, ainsi que le maintien dans l'emploi et la formation des salariés reconnus travailleurs handicapés.

Ces engagements s'assortissent de mesures d'accompagnement spécifiques pour ces salariés, à savoir, du temps disponible pour effectuer les démarches administratives ou médicales, une prise en charge des frais engagés pour ces démarches, et des aides financières permettant d'obtenir un soutien personnalisé (via des CESU).

En complément de la signature de cet accord, un référent handicap s'est porté volontaire.

Ce salarié aura un rôle de conseil, d'accompagnement et d'orientation des salariés ou futurs salariés. Il pourra se déplacer sur les différents sites et se mettre à la disposition des salariés concernés par ces problématiques.

La politique de lutte contre les discriminations

Les sociétés du groupe SAINT JEAN GROUPE respectent la législation en vigueur en matière de non-discrimination.

Depuis novembre 2016, SAINT JEAN est pilote, pour la commune de Romans sur Isère, du dispositif « 100 chances, 100 emplois » en faveur des jeunes de moins de 30 ans des quartiers prioritaires. Cette action vise à remettre ces jeunes dans une dynamique de recherche d'emploi et de développement d'un projet professionnel. Les entreprises partenaires les accompagnent dans ce dispositif et mettent à leur disposition leur réseau professionnel.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- *au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :*

La société SAINT JEAN respecte la liberté d'association et encourage celle-ci en sponsorisant en premier lieu des associations dans lesquelles ses salariés s'impliquent, et notamment le club cycliste de l'UC Montmeyran Valence, le Valence-Romans Drôme Rugby, le Sporting Club royannais mais également dans d'autres associations locales telles que la Jeune Chambre Economique de Romans, le Téléthon, le Secours Catholique etc.... SAINT JEAN est particulièrement impliquée dans la promotion du sport féminin avec notamment le Bourg de Péage Handball, le Volley Ball Romanais. De temps en temps, des passions des salariés sont mises en avant dans le journal d'entreprise.

Par ailleurs, en collaboration avec la mairie de Romans et la fondation Break Poverty, SAINT JEAN contribue, via un mécénat, à la mise en place de projets locaux visant à réduire la pauvreté (épicerie publique et solidaire) et à favoriser l'accès à des formations diplômantes pour les jeunes ne pouvant avoir accès aux études supérieures pour des raisons géographiques et/ou financières (digitale académie).

La société SAINT JEAN s'est engagée, au travers de sa politique d'entreprise, à favoriser le dialogue social.

- *à l'élimination du travail forcé ou obligatoire :*

Les sociétés du groupe SAINT JEAN GROUPE ne sont présentes qu'en France Métropolitaine et ne sont donc pas concernées par ce point.

- *à l'abolition effective du travail des enfants :*

SAINT JEAN GROUPE

Les sociétés du groupe SAINT JEAN GROUPE n'embauchent, y compris en alternance, que des personnes âgées de plus de 18 ans.

Stratégie RH

les projets Cap2030 initiés en 2018 se sont poursuivis en 2019.

- Action des groupes Cap 2030 : différents projets et notamment,
 - Intégration
 - Fierté d'appartenance
 - Bien-être au travail

Dans le cadre du groupe Fierté d'appartenance l'ensemble des salariés a été sollicité pour définir les valeurs Saint Jean, 3 ont été identifiées : l'esprit d'équipe, la confiance et l'engagement.

En lien directs avec les problématiques QVT. Tous les salariés, quel que soit leur site, et leur activité, ont été invités à s'impliquer dans les groupes.

Dans le cadre du groupe bien-être au travail, une ergonome est intervenue en 2019 pour faire un audit des situations des différents sites.

Autres mesures :

- Mise à disposition de boissons chaudes et fraîches (café 12 568€ / eau 7 626€)
- Mise à disposition de fruits frais et augmentation des quantités (5486€ en 2019 soit +23.8% vs 2018)
- Harmonisation des visites sécurité tous sites, tous ateliers
- Formation arbres des causes par la médecine du travail
- Organisation de semaine de la santé sécurité : 170 personnes ont participé aux ateliers de prévention, Organisation du challenge sécurité 2019
- Décision d'achat systématique de nouveaux bureaux, permettant de travailler debout

E – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'organisation de la société pour prendre compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Soucieux de son impact sur l'environnement et de la maîtrise de ses consommations d'énergie, la société SAINT JEAN tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continue à optimiser ses installations existantes par une maintenance orientée vers la performance énergétique.

La société SAINT JEAN s'engage à :

- réduire les effets environnementaux de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie et notamment en favorisant et encourageant les filières locales d'approvisionnement,
- minimiser l'impact environnemental de l'ensemble des activités de ses sites, en réduisant leurs consommations d'énergie et de ressources naturelles, les déchets et les émissions liés à leurs activités et en utilisant les meilleures techniques disponibles,
- prévenir tous risques de pollution pouvant avoir un impact sur l'environnement,
- associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et ses partenaires à sa démarche d'amélioration continue pour mieux répondre aux attentes environnementales de la société,
- respecter les prescriptions environnementales applicables et à aller au-delà quand c'est pertinent,
- concevoir des produits et des outils de production préservant les ressources naturelles,
- améliorer sa performance environnementale de manière continue, aujourd'hui et demain, en mettant à disposition les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs,

SAINT JEAN GROUPE

- rendre compte à toutes les parties prenantes de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement,
- maintenir ses systèmes de management de la performance environnementale et énergétique certifiés.

En 2019, cet engagement a été reconnu par le renouvellement de la certification de l'ensemble de ses sites industriels selon les référentiels ISO 50001 et ISO 14001.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La société SAINT JEAN forme chaque année ses salariés sur ce point. Au cours de ces formations, il est abordé la politique environnementale de l'entreprise, ainsi que les objectifs et les bonnes pratiques à adopter.

Les salariés sont également informés des améliorations environnementales de l'entreprise à travers les réunions de services, les affichages dans les ateliers et le journal interne.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions chez SAINT JEAN sont les suivants :

- continuer à réduire, à la source, les déchets organiques et les déchets plastiques et trouver des filières de valorisation,
- optimiser les installations existantes dans l'objectif de réduire les consommations d'électricité et de gaz et notamment celles liées aux traitements thermiques et au respect de la chaîne du froid,
- continuer à travailler spécifiquement sur le plan d'actions de l'ensemble des sites afin de limiter les consommations d'énergie non-productives,
- poursuivre l'optimisation de la récupération d'énergie fatale,
- poursuivre les investissements permettant de réduire les consommations d'eau, de gaz et d'électricité,
- déployer une production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation afin de contribuer, à son échelle, à la transition énergétique.

Des plans d'actions sont définis chaque année avec la direction de la société SAINT JEAN.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

La société SAINT JEAN est assurée de manière satisfaisante pour ses risques en matière environnementale, tout en privilégiant la prévention des risques grâce à son système de management environnemental. La société SAINT JEAN n'a aucun litige en cours en matière environnementale.

SAINT JEAN GROUPE

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La société SAINT JEAN analyse régulièrement ses rejets d'eau et a mis en place des mesures pour la récupération des eaux d'incendie sur le site de Romans. Il a été installé des dégraisseurs et des séparateurs d'hydrocarbures, entretenus régulièrement.

L'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement est limitée au strict nécessaire. Leur consommation est contrôlée chaque mois.

La société SAINT JEAN contrôle trimestriellement le rendement et les émissions de ses chaudières à gaz.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités de la société SAINT JEAN sont situées en zone industrielle afin de limiter le bruit. De plus, la société SAINT JEAN effectue régulièrement des analyses de bruit.

Les enseignes lumineuses sont éteintes la nuit afin de limiter les nuisances lumineuses.

Prévention et gestion des déchets : les mesures de prévention, de recyclage, d'élimination des déchets et de gaspillage alimentaire

La société SAINT JEAN déploie une politique globale en matière de réduction des déchets, de recyclage et de gaspillage alimentaire, à savoir :

- le tri sélectif et le suivi régulier des quantités de déchets,
- la réduction à la source des déchets dans les ateliers de production,
- l'éco-conception pour tout nouvel emballage,
- le travail avec les fournisseurs de matières premières pour limiter les emballages et le suremballage,
- la recherche continue de filières de valorisation,
- les dons de produits alimentaires à des associations : Restos du Cœur, Banque alimentaire, Secours populaire.

En 2019, SAINT JEAN a donné 62 tonnes de produits aux associations.

Dans le cadre de l'économie circulaire, SAINT JEAN cherche à recycler l'ensemble de ses déchets :

- suivant les sites, les déchets organiques sont recyclés dans des filières de compostage ou de méthanisation,
- les déchets cartons et les papiers sont dirigés vers des papeteries pour être recyclés,
- les déchets de ferrailles sont retraités par des ferrailleurs,
- les plastiques souples transparents partent dans des filières de recyclage. Un essai est actuellement en cours avec une entreprise pour le recyclage de nos barquettes plastiques,
- les palettes perdues sont reprises par un prestataire qui les réparent et les remet dans le circuit.

SAINT JEAN GROUPE

En 2019, SAINT JEAN a valorisé 414 tonnes de déchets organiques en compostage et 126.4 tonnes en méthanisation, correspondant à la totalité des déchets organiques de la société.

La production de déchets organiques en 2019 et les objectifs pour 2020 par site pour SAINT JEAN sont :

Production de déchets organiques en % de la production	Objectif 2019	Réalisé	Objectif 2020
Romans	3,00	3,28	3,0
Bourg de Péage	2,00	1,54%	1,9
Frans	1,00	1 = 0,94 % 2 = 2,2 % tout déchets orga (pesé par prod + PF non conforme ou trop court en date + échantillothèque)	1,2 selon modalité de calcul n° 2
Saint Just de Claix	2,00	1,95	1,95

SAINT JEAN verse une cotisation à Citeo d'un montant annuel de 295 K€.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau utilisée pour la fabrication des produits de la société SAINT JEAN provient des installations communales.

La société SAINT JEAN se mobilise autour de la réduction de ses consommations d'eau par :

- le suivi des consommations d'eau,
- le déploiement de compteurs d'eau pour le suivi par zone,
- l'utilisation de centrales d'hygiène pour le nettoyage,
- la formation des opérateurs de nettoyage.

La consommation d'eau en 2019 et les objectifs pour 2020 par site pour SAINT JEAN sont :

Consommation d'eau m3/tonne fabriquée	Objectif 2019	Réalisé	Objectif 2020
Romans	3,00	3,50	3,00
Bourg de Péage	11,50	10,40	11,00
Frans	6,50	6,10	6,50
Saint Just de Claix	10,00	11,20	10,00

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La société SAINT JEAN a :

- supprimé l'huile de palme dans toutes ses recettes de ravioles, pâtes, quenelles et plats traiteurs,
- exclu les matières premières contenant des OGM ou des matières ionisées,
- engagé une démarche d'écoconception à chaque création de nouvel emballage

SAINT JEAN GROUPE

- standardisé et fiabilisé les procédés et les modes opératoires,
- optimisé les recettes en utilisant, dans la mesure du possible, des matières premières déjà existantes,
- pris l'engagement, d'ici 2026, que 100 % de son approvisionnement en viande de volailles provienne d'élevages biologiques ou en plein air mais également respecte l'ensemble des critères de l'European Chicken Commitment,
- pris l'engagement d'ici 2025 au plus tard, pour l'ensemble de ses marques, d'utiliser exclusivement des œufs (y compris ovoproduits) provenant d'élevages alternatifs aux cages.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La société SAINT JEAN s'est engagée, depuis 2002, dans un plan d'action ambitieux pour améliorer l'efficacité énergétique de son activité notamment par :

- le suivi en temps réel des consommations de gaz et d'électricité,
- l'installation de sous-compteur d'énergie afin de cibler les postes énergivores,
- la récupération d'énergie sur le groupe froid pour la production d'eau chaude sanitaire,
- l'optimisation du rendement de la production et de la distribution du froid,
- la mise en place de variateurs de vitesse sur les moteurs ayant des charges fluctuantes,
- le remplacement des luminaires énergivores par des luminaires LED,
- la mise en place d'économiseurs sur chaudière vapeur pour réduire la consommation de gaz,
- l'amélioration du traitement de l'eau des chaudières vapeur pour réduire les consommations d'eau et de gaz,
- l'arrêt des utilités, liées à la production, le week-end,
- le choix des meilleurs isolants lors des nouvelles constructions,
- l'installation de gestion technique centralisée sur les sites de production,
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites de Romans, Bourg de Péage et Frans.

La consommation de gaz en 2019 et les objectifs pour 2020 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation de gaz kWh /tonne fabriquée	Objectif 2019	Réalisé	Objectif 2020
Romans	Eté 760 Hiver 890	Eté 724 Hiver 858	Eté 720 Hiver 850
Bourg de Péage	1 500	1 223	1 250
Frans	850	824	820
Saint Just de Claix	900	948	900

La consommation d'électricité en 2019 et les objectifs pour 2020 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation d'électricité kWh /tonne fabriquée	Objectif 2019	Réalisé	Objectif 2020
Romans	Eté 950 Hiver 700	Eté 985 Hiver 713	Eté 950 Hiver 700

SAINT JEAN GROUPE

Bourg de Péage	Eté 1900 Hiver 1 500	Eté 1 571 Hiver 1 232	Eté 1650 Hiver 1 250
Frans	Eté 1 250 Hiver 800	Eté 1049 Hiver 778	Eté 1 050 Hiver 780
Saint Just de Claix	Eté 1 100 Hiver 900	Eté 1 101 Hiver 849	Eté 1 100 Hiver 850

L'utilisation des sols

La société SAINT JEAN a acquis une surface foncière de plus de 30 000 m², à Romans, afin de permettre son développement.

Les terrains ont été dépollués. Cette dépollution a consisté à prélever la terre polluée par les composés aromatiques volatils et les hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Les postes d'émissions de gaz à effet de serre concernent les consommations de fluides frigorigènes, d'électricité et de gaz.

	Emissions en TeqCO ₂ liées à l'utilisation de fluide frigorigène			
	R134A	R404A	R410A	R744
2017	288,5	1419,8	0,0	0,0
2018	0,0	0,0	0,0	0,6
2019	171,6	1062,9	29,2	0,0

SAINT JEAN assure un suivi régulier des groupes froid par un prestataire agréé et investit dans des groupes frigorifiques utilisant des fluides frigorigènes ayant un pouvoir de réchauffement planétaire très faible. En effet en 2019, SEAN-JEAN a mis en service sa nouvelle ligne de fabrication de ravioles surgelées fonctionnant avec une centrale frigorifique utilisant la technologie du CO₂ transcritique, technologie permettant de s'affranchir totalement de fluide d'origine chimique au profit du CO₂ totalement naturel et beaucoup moins impactant que la plupart des autres fluides utilisés en froid négatif. Le choix de la technologie du CO₂ transcritique a également été motivé par la capacité à valoriser de la chaleur à des niveaux de température intéressant pour produire de l'eau chaude sanitaire limitant ainsi l'utilisation des chaudières gaz et par le coefficient de performance de la production de froid très élevée en hiver lorsque la demande d'électricité dans le pays est élevée.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Le changement climatique a et aura un impact significatif sur les besoins en climatisation en période estivale et les besoins de chauffage en période hivernale. SAINT-JEAN favorise ainsi l'utilisation d'équipement frigorifique plus efficaces et équiper de récupération de chaleur.

En outre SAINT JEAN prend en compte dans ses investissements sur ses installations frigorifiques, le pouvoir de réchauffement planétaire des fluides frigorigènes utilisés et s'oriente vers l'utilisation de fluides naturels plus respectueux de l'environnement.

SAINT JEAN GROUPE

De plus, la démarche d'amélioration continue certifiée ISO 50 001 de la société SAINT JEAN et les investissements associés contribuent à réduire les émissions de CO2 de ses usines par l'amélioration de la performance énergétique de ses usines.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La société SAINT JEAN fait entretenir ses plantations et espaces verts par une entreprise d'insertion. Les espèces végétales choisies permettent de garantir une certaine biodiversité. Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN privilégie les espaces verts aux espaces goudronnés ou bétonnés dans les projets d'aménagement de ses sites.

De plus, depuis 2014, SAINT JEAN possède quatre ruches afin de préserver la biodiversité et de sensibiliser le personnel à cette problématique. Dans ce cadre, chaque salarié reçoit, chaque année, un pot de miel provenant de la production des ruches.

F – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La société SAINT JEAN est un acteur dynamique reconnu qui contribue au développement local régional. En 10 ans, plus de 61 millions d'euros ont été investis sur ses différents sites en privilégiant toujours les entreprises locales ou régionales lorsque cela était possible.

Pour 2019, au travers d'un plan d'investissement, SAINT JEAN espère continuer à se développer et prévoit l'embauche d'environ 30 salariés.

Les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

La société SAINT JEAN entretient des relations régulières avec essentiellement trois associations d'aide aux personnes en difficulté, les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Banque alimentaire, en leur apportant régulièrement des produits alimentaires qui sont redistribués aux personnes défavorisées.

La société SAINT JEAN s'engage aussi dans le soutien à l'éducation au travers d'actions de sponsoring, de partenariats dédiés comme avec l'Institut Paul Bocuse, l'école hôtelière de Grenoble ou avec les établissements scolaires drômois et isérois.

La société SAINT JEAN soutient également les associations de défense de l'environnement, particulièrement celles engagées dans le soutien à la promotion du développement des produits Bio, comme le Cluster Bio.

La société SAINT JEAN n'a pas de contact avec les associations de consommateurs et n'a pas identifié d'association représentant les populations riveraines.

SAINT JEAN GROUPE

Les actions de partenariat ou de mécénat

La société SAINT JEAN soutient depuis plusieurs années des organisations par le biais du mécénat :

- elle est engagée, depuis 2018, auprès de la Fondation Break Poverty, qui a pour objectif d'identifier et de soutenir des solutions innovantes contre l'extrême pauvreté au sein de la ville de Romans sur Isère. La dotation de la société SAINT JEAN vise à soutenir deux actions en particulier : la Digitale Académie et l'Epicerie Sociale et Pédagogique,
- elle apporte son aide au club sportif local « l'Union Cycliste Montmeyran Valence », qui s'investit énormément dans la formation et l'éducation par le sport auprès du jeune public en intervenant dans les écoles et les quartiers sensibles du département,
- elle soutient l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais avec qui partage les valeurs d'esprit d'équipe, d'engagement et d'excellence.
- elle soutient le réseau Entreprendre, association française reconnue d'utilité publique regroupant des chefs d'entreprise qui accompagnent bénévolement chaque année des créateurs d'entreprises,
- elle est partenaire de la Jeune Chambre Economique de Romans, association reconnue d'utilité publique, constituée de jeunes citoyens entrepreneurs s'impliquant pour l'avenir de leur territoire en menant des actions civiques et humanistes.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les sociétés du groupe SAINT JEAN GROUPE favorisent, dans leur politique d'achat, les sociétés opérant sur des territoires respectant les droits des personnes. En 2019, 42 % des fournisseurs sont localisés en France, 18,39 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 23 % en Europe.

La répartition du budget achats par lieu géographique des fournisseurs est la suivante :

- 31 % du budget des achats provient de fournisseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- 56 % du budget des achats provient de fournisseurs de la France (hors Région Auvergne-Rhône-Alpes.).
- 13 % du budget des achats provient de fournisseurs d'Europe.

Les fournisseurs certifiés GFSI, ISO 14001, MSC, bénéficient d'un bonus lors de leur notation annuelle.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance ne contribue que de manière marginale à l'activité de la société SAINT JEAN. Elle ne concerne que des activités annexes et en aucun cas des activités de fabrication. En 2019, 100 % des sociétés de sous-traitance sous contrat avec la société SAINT JEAN sont des sociétés françaises.

Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN favorise les sociétés employant des personnes en situation de handicap, comme c'est le cas pour l'entretien des espaces verts.

Loyauté des pratiques

SAINT JEAN GROUPE

Compte tenu des relations avec ses clients et ses fournisseurs, de ses activités en France pour plus de 99 %, des contrôles réguliers de ses comptes par des tiers extérieurs à la société, le risque de corruption a été identifié comme faible. En conséquence, aucune mesure particulière n'a été prise concernant ce risque.

La santé et la sécurité des consommateurs sont au cœur des préoccupations de la société SAINT JEAN. Dans cette optique, et par souci de transparence, SAINT JEAN fait certifier l'ensemble de ses sites selon la norme IFS 6. En 2019, chaque site a obtenu une note de niveau supérieur selon ce référentiel, montrant l'excellence des pratiques en matière d'hygiène, de traçabilité et de transparence de l'information.

SAINT JEAN commercialise aussi des produits Bio depuis 1993 (certification Ecocert), Label Rouge et IGP. SAINT JEAN est aussi engagée dans une politique de renforcement de la naturalité de ses produits en excluant l'utilisation par exemple de l'huile de palme et d'huiles hydrogénées.

Enfin, dans le cadre de sa charte nutritionnelle, pour garantir la sécurité et l'équilibre alimentaire de tous, les produits SAINT JEAN ne contiennent ni OGM, ni additifs du type colorants artificiels, exhausteurs de goût et la teneur en sel est limitée à 1 % des produits élaborés.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Les sociétés du groupe étant localisées en France, aucune action n'a été réalisée en faveur des droits de l'homme.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnant les informations prévues aux articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du même code.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlenext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2016, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des Administrateurs qui est maintenue à un an. De plus, les Administrateurs ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration

- ***Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration***

SAINT JEAN GROUPE est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration composé de huit administrateurs dont cinq indépendants.

Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au code Middlenext. Trois membres, M. Claude GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL ne sont pas indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, l'Administrateur doit informer le Conseil d'Administration, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant, démissionner.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Administrateurs, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

- ***Parité hommes / femmes***

Le Conseil d'Administration est composé de huit membres dont quatre femmes, le taux de féminisation du Conseil d'Administration est ainsi de 50 %, soit supérieur aux dispositions légales imposant un seuil de 40 %.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

- ***Fréquence des réunions***

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été de 81 %.

- ***Invités au Conseil d'Administration***

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

- ***Contenu des réunions***

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la politique de rémunération des dirigeants sociaux, du plan de succession du dirigeant, de la répartition des rémunérations allouées (jetons de présence), des conventions règlementées, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, de la cession et de l'achat d'actifs, des projets d'investissements, de la signature d'un avenant à la convention de prestations de services avec une filiale, de la signature d'un avenant au bail entre deux filiales, de la cession d'actions intragroupe, de la nomination du Président de SAINT JEAN, des modifications statutaires, de la modification de la dénomination sociale, de la déclaration de franchissement de seuil par des actionnaires, des documents prévisionnels, de la fusion de deux sociétés civiles immobilières, de la souscription d'un emprunt bancaire par une filiale, du budget prévisionnel et d'investissements 2020 du groupe SAINT JEAN et de l'autorisation de procéder à l'achat de ses propres actions.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'Administration

- ***Modalités d'accès des Administrateurs à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil d'Administration***

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

SAINT JEAN GROUPE

- **Organisation et fonctionnement des comités**

- **Comité d'Audit**

L'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président, de Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, compte tenu de son lien familial avec M. Claude GROS et de M. Guillaume BLANLOEIL, compte tenu de sa fonction au sein de SAINT JEAN, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil d'Administration afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des Administrateurs à leur demande.

- **Autres comités**

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil d'Administration de la société.

LISTE DES MANDATS

Les mandats et fonctions exercés par les Administrateurs au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

M. Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE, est également :

- Directeur Général Délégué de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Président de la SAS PARNY.

En dehors du groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est également Président Directeur Général de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En dehors du groupe, Madame Marie-Christine GROS-FAVROT est administrateur de la Croix Rouge Française.

M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est également :

- Président de SAINT JEAN,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAS DU ROYANS,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX.

Administrateurs indépendants :

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le groupe.

En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est membre du Conseil de Surveillance de SYCOMORE FACTORY et administrateur de la fondation LEDUCQ.

M. Marc CHAPOUTHIER, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le groupe.

En dehors du groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est administrateur de la Caisse d'Allocation Familiale de Moselle.

Mme Aline COLLIN, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le groupe. En dehors du groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

SAINT JEAN GROUPE

Mme Martine COLLONGE, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le groupe.

En dehors du groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL, administrateur de la société A.S.T GROUPE, déléguée générale de LYON POLE BOURSE, Senior Advisor du groupe INTUITAE et déléguée régionale de l'AFFO.

Mme Françoise VIAL-BROCCO, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le groupe. En dehors du groupe, Mme Françoise VIAL-BROCCO est administrateur de CONSEIL PLUS GESTION, gérante associée de FVB FINANCE Eurl, administrateur de la SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE (SMTPC), administrateur de SPIR COMMUNICATION, Senior Advisor du groupe INTUITAE et déléguée régionale de l'AFFO.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation des éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2020

La rémunération fixe du Président Directeur Général et du Vice-président, le cas échéant, est décidée par le Conseil d'Administration. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil d'Administration, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le groupe.

Les autres Administrateurs reçoivent une rémunération allouée fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration est faite entre les Administrateurs et prend en compte, pour partie, l'assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 60 500 €.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture, ni de régime de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2019

La loi a institué une procédure de contrôle, à posteriori (ex post) par les actionnaires, des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice 2019, à M. Claude GROS.

Ces éléments de rémunération sont décrits ci-dessous et sont conformes avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019.

Tableau des rémunérations

Administrateurs opérationnels	Rémunérations fixes et variables (dues et versées)									
	Partie fixe		Partie variable annuelle		PEE/PERCO		Avantage en nature		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Claude GROS, P-D.G de SAINT JEAN GROUPE	190	190	-	-	8	8	-	-	198	198
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	240	232	20	20	-	-	4	4	264	256

Administrateurs dépendants	Rémunérations allouées (dues et versées)	
	2019	2018
Marie-Christine GROS-FAVROT, Administrateur	8	8,5
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	8,5	8,5

Administrateurs indépendants	Rémunérations allouées (dues et versées)	
	2019	2018
Aline COLLIN, Administrateur	8	8,5
Martine COLLONGE, Administrateur	9,5	8,5
Françoise VIAL-BROCCO, Administrateur	9,5	8,5
Laurent DELTOUR, Vice-Président du Conseil d'Administration	9	9,5
Marc CHAPOUTHIER, Administrateur	8	8,5

RATIO D'EQUITE

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE et les rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société SAINT JEAN GROUPE.

L'article 187 de la loi Pacte introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'assemblée générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis au regard de la rémunération moyenne des salariés à temps plein de la société et du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis au regard de la rémunération médiane des salariés à temps plein de la société et des mandataires sociaux.

SAINT JEAN GROUPE

	2019	2018
Ratio d'équité avec la rémunération moyenne		
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	1,37	1,67
Ratio d'équité avec la rémunération médiane		
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	1,12	1,59

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Il n'y a pas de convention et engagement, visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclus ou poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2019, le capital et les droits de vote exerçables de SAINT JEAN GROUPE étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,20	2,56
Claude GROS (usufruit)	-	52,06
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,25	1,47
Enfants GROS (nue-propriété)	44,39	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,21	17,84 ⁽¹⁾
Sous total groupe familial GROS	63,05	73,93
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	9,48	5,56
Société Eximium	6,88	4,04
Public	20,59	16,47
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Les droits de vote sont exerçables par le nu-propriétaire à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote

Les déclarations de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- la société FIRST EAGLE INVESTMENT MANAGEMENT a déclaré avoir franchi à la baisse, le seuil de 10 % du capital de la société SAINT JEAN GROUPE et détenir, pour le compte de ses clients et fonds, 318 120 actions SAINT JEAN,
- la société EXIMIUM a déclaré avoir franchi, à la hausse, le seuil de 5 % du capital de la société SAINT JEAN GROUPE et détenir, 231 051 actions SAINT JEAN GROUPE.

Le personnel du groupe détenait, au 31 décembre 2019 :

- dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 31 312 actions de la société, représentant 0,93% du capital.
- Dans le cadre d'attribution d'actions gratuites, 52 746 actions de la société, représentant 1,57 % du capital.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2017 a décidé que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SAINT JEAN GROUPE précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments suivants :

- la structure du capital de la société est présentée au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce,
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société, dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, sont présentées au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote des actions détenues par le personnel sont exercés directement par ces derniers,
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales,
- le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital,
- l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2019 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cession des fonctions d'administrateurs ou de salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exception de deux cadres de la société qui bénéficient, en cas de rupture intervenant avant le 4 avril 2029, d'une indemnité contractuelle de licenciement.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2015	2016	2017	2018	2019
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	684 904	167 834	271 829	159 542	308 226
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	10 524 500	(528 612)	3 973 303	(888 640)	(598 371)
- Impôts sur les bénéfices	(189 595)	(218 298)	523 542	(442 553)	71 480
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	7 251 226	(532 967)	3 262 587	(162 365)	531 882
- Montant des bénéfices distribués	738 249	738 249	738 249	738 249	⁽¹⁾ 738 249
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	3,19	(0,09)	1,03	(0,13)	(0,20)
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2,16	(0,16)	0,97	(0,05)	0,16
- Dividende net distribué à chaque action	0,22	0,22	0,22	0,22	⁽¹⁾ 0
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	4	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	801 133	468 520	606 086	472 270	556 017
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	374 663	261 694	316 305	259 852	292 559

(1) proposition de distribution pour les 3 355 677 actions composant le capital social à ce jour.

SAINT JEAN GROUPE

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS,
LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES
AU COURS DE L'EXERCICE 2019 SUR LES TITRES SAINT JEAN GROUPE

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration dans le cadre du P.E.E.	397	-	21,97 €
Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	100 9	-	23,60 € 24,00 €
M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	40	-	24,00 €
Mme Aline COLLIN, Administrateur	56	-	24,45 €
Personnes liées	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
à M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration	-	100	23,60 €
à Mme Aline COLLIN, Administrateur	17	-	24,00 €

SAINT JEAN GROUPE SA

Rapport de l'organisme de vérification
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société SAINT JEAN GROUPE SA (ci-après « entité ») dans le cadre d'une démarche volontaire et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 20 mars et le 27 mars 2020 pour une durée d'environ cinq jours/homme.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent plus de 60% des données consolidées des indicateurs clés de performance sélectionnés pour ces tests² ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

¹ Sociétés sélectionnées pour les tests : Saint Jean SAS, Bourg-de-Péage

² Répartition des effectifs, Embauches et licenciements, Rémunérations et leur évolution, Organisation du temps de travail, Absentéisme, Santé et sécurité, Politiques de formation, Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap, Prévention et gestion des déchets, Consommation d'eau et approvisionnement en eau, Consommation de matières premières, Consommation d'énergie, Utilisation des sols, Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique achat



Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 03 avril 2020

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

SAINT JEAN GROUPE

S.A. à Conseil d'Administration
au capital de 3.355.677 euros – 958 505 729 RCS LYON

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Claude GROS
Président du Conseil d'Administration

Siège social – B.P. 101 - 59, chemin du Moulin Carron – 69573 DARDILLY Cedex
Tél : 04 72 52 22 00 – Télécopie : 04 78 66 04 38
e-mail : sabeton@sabeton.fr
Site : www.sabeton.fr

SAINT JEAN GROUPE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

VISALYS AUDIT

MAZARS

SAINT JEAN GROUPE

Société anonyme au capital de 3 355 677 €

Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron, 69570 DARDILLY

R.C.S : LYON 958 505 729

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

VISALYS AUDIT

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 1^{er} avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

SAINT JEAN GROUPE

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour une valeur de 31,7 millions d'euros, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participations correspond à la valeur d'usage. Elle est déterminée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réestimées à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques, ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et créances rattachées constituait un point clef de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participations et créances rattachées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale et le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et taux de croissance à long terme ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultat des prévisions de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement et l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs estimatives retenues par la société ;
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 1^{er} avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des

SAINT JEAN GROUPE

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet VISALYS AUDIT et du 25 juin 1998 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2019, le cabinet VISALYS AUDIT était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 22^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

SAINT JEAN GROUPE

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

SAINT JEAN GROUPE

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2019

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Villeurbanne et à Lyon, le 6 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes,

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO
Associé

MAZARS
Paul-Armel JUNNE
Associé

SAINT JEAN GROUPE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

VISALYS AUDIT

MAZARS

SAINT JEAN GROUPE

Société anonyme au capital de 3 355 677 €

Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron, 69570 DARDILLY

R.C.S : LYON 958 505 729

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

VISALYS AUDIT

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 1^{er} avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1^{er} janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » exposé dans la note 2.1 « Principes de consolidation » ainsi que dans les autres notes de l'annexe aux comptes consolidés présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

SAINT JEAN GROUPE

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2019

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

Risque identifié

Le chiffre d'affaires s'élève à 81,5 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Comme décrit dans la note 2.2 « chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe est :

- constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des bien ont été transférés à l'acheteur, à savoir la livraison,
- enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit, compte tenu de la volumétrie du nombre de transactions et des estimations effectuées par la direction sur les éléments portés en déduction du chiffre d'affaires.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires ;
- tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;

SAINT JEAN GROUPE

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2019

- rapprocher le chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion de la comptabilité générale ;
- effectuer des revues analytiques et des tests de substance sur le chiffre d'affaires de la principale filiale contributrice ;
- analyser le passage entre le cumul des chiffres d'affaires des filiales et le chiffre d'affaires consolidé.

Ecart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à effectuer des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition sont décrits dans les notes 2.2 « Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité » et 3.1 de l'annexe. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition, figurant au bilan pur un montant de 5 931 K€ (dont pour 313 K€ pour l'UGT Gestion de Patrimoine et 5618 K€ pour l'UGT Agroalimentaire), n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans la note 2.2 de l'annexe. En ce qui concerne l'UGT Gestion de Patrimoine, la valeur recouvrable a été déterminée à partir de l'évaluation effectuée par un expert national agréé par la Cour de Cassation en décembre 2015. La valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire quant à elle repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire comme un point clef de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

SAINT JEAN GROUPE

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2019

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- les éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif à l'activité Agroalimentaire testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'UGT Agroalimentaire et la fiabilité du processus des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Agroalimentaire en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'UGT Agroalimentaire permettraient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.2 et 3.1 de l'annexe donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 1^{er} avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet VISALYS AUDIT et du 25 juin 1998 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2019, le cabinet VISALYS AUDIT était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 22^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

SAINT JEAN GROUPE

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2019

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

SAINT JEAN GROUPE

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2019

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Villeurbanne et à Lyon, le 6 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes,

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO
Associé

MAZARS
Paul-Armel JUNNE
Associé